

Rapport financier

Commentaire financier	38
Comptes consolidés du Groupe Alpiq	
Compte de résultat consolidé	45
Compte de résultat global consolidé	46
Bilan consolidé	47
Tableau de variation des fonds propres	49
Tableau de financement consolidé	50
Annexe aux comptes consolidés	52
Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe	116
Aperçu sur 5 ans	121
Alpiq Holding SA	
Rapport annuel	123
Comptes annuels	124
Proposition du Conseil d'administration	132
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	133

Commentaire financier

Le Groupe Alpiq a réalisé un EBITDA opérationnel de 302 millions de CHF au cours de l'exercice 2021, supérieur de 40 millions de CHF à celui de l'exercice précédent. La production d'électricité suisse n'a pas atteint le résultat de l'année précédente, ce qui a été principalement dû au report et à la prolongation imprévue des travaux de maintenance à la centrale nucléaire de Leibstadt. En revanche, la production internationale d'électricité et le négoce d'énergie ont généré des résultats supérieurs à ceux de l'année précédente en raison d'une plus grande volatilité du marché et d'une hausse des prix de l'énergie.

L'exercice 2021 a été marqué par une hausse exceptionnelle des prix de l'énergie, qui sont restés très volatils à un niveau élevé. Cette situation est due à une augmentation massive de la demande de charbon et de gaz en Asie, aux incertitudes géopolitiques concernant l'approvisionnement européen en gaz en raison des tensions croissantes entre la Russie et l'Union européenne, à l'arrêt de centrales nucléaires françaises et à la réduction escomptée des capacités de production fossiles. Les inquiétudes concernant la sécurité d'approvisionnement en électricité et en gaz, combinées à la reprise économique rapide après la fin du confinement dû à la pandémie de COVID-19, ont entraîné notamment une hausse extrême des prix du gaz et de l'électricité. Les prix élevés ont permis d'améliorer les marges commerciales, mais ils ont également entraîné une augmentation des garanties financières qui doivent être déposées sur les places de négoce conformément aux usages commerciaux. Selon les IFRS, la couverture des prix de gros a entraîné un report de résultat sur les exercices suivants, car la variation de la juste valeur des opérations de couverture financières a été comptabilisée en résultat dès cet exercice (« accounting mismatch »). En revanche, les effets positifs sur les opérations couvertes ne peuvent être comptabilisés qu'ultérieurement, conformément aux normes IFRS. L'évaluation plus élevée des positions de couverture et de négoce a en outre entraîné un allongement sensible du bilan.

Afin de présenter et d'isoler clairement ce que l'on appelle les effets exceptionnels, le compte de résultat consolidé est présenté sous la forme d'un compte pro forma. Le commentaire sur la performance financière se réfère au résultat opérationnel EBITDA, c'est-à-dire au compte de résultat avant effets exceptionnels. Les catégories d'effets exceptionnels utilisées sont décrites au paragraphe « Indicateurs alternatifs de performance d'Alpiq ».

Résultat opérationnel du Groupe Alpiq (avant effets exceptionnels)

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe Alpiq a généré un chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels de 7,7 milliards de CHF (variation par rapport à l'année précédente : + 3,9 milliards de CHF) et un EBITDA de 302 millions de CHF (+ 40 millions de CHF).

Compte de résultat consolidé (compte pro forma avant et après effets exceptionnels)

En millions de CHF	2021			2020 (ajusté) ³		
	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ²	Résultat selon IFRS	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ²	Résultat selon IFRS
Chiffre d'affaires net	7 701	- 524	7 177	3 834	71	3 905
Prestations propres activées et variation des coûts d'exécution des contrats	4		4	6		6
Autres produits d'exploitation	63	14	77	64	54	118
Total des produits d'exploitation	7 768	- 510	7 258	3 904	125	4 029
Charges d'énergie et de marchandises	- 7 158	136	- 7 022	- 3 361	- 101	- 3 462
Charges de personnel	- 220	- 1	- 221	- 185	- 1	- 186
Autres charges d'exploitation	- 88	- 4	- 92	- 96	- 3	- 99
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	302	- 379	- 77	262	20	282
Amortissements et dépréciations ¹			- 126			- 80
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)			- 203			202
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat			- 35			- 35
Charges financières			- 73			- 72
Produits financiers			12			17
Résultat avant impôts sur le revenu			- 299			112
Impôts sur le revenu			28			43
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies			- 271			155
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies			0			- 56
Résultat net			- 271			99

1 En 2020, y compris les reprises de pertes de valeur

2 Des explications sont fournies au chapitre « Indicateurs alternatifs de performance d'Alpiq »

3 Voir la note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés

Domaine opérationnel Switzerland

L'EBITDA de la production d'électricité suisse est de -16 millions de CHF et inférieur de 151 millions de CHF à celui de l'année précédente. La principale cause de cette évolution est liée à la baisse des volumes de production. Dans l'énergie nucléaire, la diminution des volumes de production est principalement due au report des travaux de maintenance de la centrale nucléaire de Leibstadt de 2020 à 2021, suite à la pandémie de COVID-19. De plus, cette révision a duré beaucoup plus longtemps que prévu. Pour remplir les obligations de livraison, la quantité d'électricité manquante et déjà vendue dans le cadre de la stratégie de couverture de l'époque a dû être achetée à des prix plus élevés sur le marché spot. En ce qui concerne l'énergie hydraulique, les apports ont été inférieurs à ceux de l'année précédente et également légèrement inférieurs à la moyenne pluriannuelle.

Domaine opérationnel International

L'EBITDA de la production d'électricité internationale atteint 80 millions de CHF et est supérieur de 21 millions de CHF à celui de l'exercice précédent. Alpiq a généré une contribution positive au résultat dans tous les pays. En Italie, la hausse des prix des énergies renouvelables a entraîné une évolution positive par rapport à l'année précédente, malgré la suppression des tarifs d'injection. En Espagne, l'augmentation de la contribution à l'EBITDA est principalement due aux indemnités d'assurance reçues dans le cadre de travaux de réparation imprévus dans la centrale à gaz à cycle combiné de Plana del Vent. Les centrales à gaz à cycle combiné en Italie et en Hongrie ont à nouveau contribué à la stabilité du système grâce à leur disponibilité élevée.

Domaine opérationnel Digital & Commerce

L'EBITDA du domaine opérationnel Digital & Commerce, à hauteur de 258 millions de CHF, est supérieur de 159 millions de CHF à celui de l'exercice précédent. L'optimisation et la commercialisation du portefeuille de centrales en Suisse et en Italie a permis de réaliser des revenus nettement supérieurs à ceux de l'année précédente. Alpiq a très bien su saisir les opportunités dans un environnement de marché très volatil. Par ailleurs, les contributions au résultat des activités de services système en Italie ont connu une très bonne évolution. La volatilité du marché a pu également être exploitée avec succès dans le domaine du négoce. L'environnement de marché a toutefois entraîné une nette augmentation des besoins en liquidités ainsi que du risque de crédit de certaines contreparties, ce qui a fortement pesé sur le résultat opérationnel.

Indicateurs alternatifs de performance d'Alpiq

Pour mesurer et présenter sa performance opérationnelle, Alpiq utilise également des indicateurs alternatifs de performance, jusqu'au niveau « Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA) ». Pour ce faire, Alpiq soustrait de ses résultats selon IFRS les effets exceptionnels qui ne font, selon elle, pas partie de son résultat opérationnel.

Il ne s'agit ici pas d'indicateurs correspondants à une définition standardisée selon les IFRS. La comparaison avec les indicateurs définis par d'autres sociétés peut donc être limitée. Ces indicateurs sont publiés dans un compte pro forma pour permettre aux investisseurs de mieux comprendre comment la direction d'Alpiq mesure la performance du Groupe. Ils ne se substituent pas aux indicateurs selon les IFRS. Depuis le 1^{er} janvier 2021, Alpiq ne publie plus d'effets exceptionnels sur les amortissements et les dépréciations dans ses rapports internes et externes, car l'EBITDA sert à mesurer la performance. Alpiq n'utilise toujours pas d'indicateurs alternatifs de performance pour son bilan et son tableau des flux de trésorerie.

Aperçu des effets exceptionnels

En millions de CHF	Variations de la juste valeur (« accounting mismatch »)		Evolution des fonds de désaffectation et de gestion des déchets		Bénéfices / pertes liés à la cession de parties de l'entreprise		Contrats générant des pertes		Coûts de restructuration et litiges		Total des effets exceptionnels	
	2021	2020 (ajusté) ¹	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020 (ajusté) ¹
Chiffre d'affaires net	- 521	49	- 7	- 1					4	23	- 524	71
Autres produits d'exploitation					14	54					14	54
Total des produits d'exploitation	- 521	49	- 7	- 1	14	54			4	23	- 510	125
Charges d'énergie et de marchandises			101	21			38	- 108	- 3	- 14	136	- 101
Charges de personnel									- 1	- 1	- 1	- 1
Autres charges d'exploitation						8			- 4	- 11	- 4	- 3
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	- 521	49	94	20	14	62	38	- 108	- 4	- 3	- 379	20

1 Voir la note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés

Alpiq a défini les catégories d'effets exceptionnels suivantes :

Variations de la juste valeur (« accounting mismatch »)

Les variations négatives de la juste valeur des dérivés de l'énergie conclus dans le cadre de la couverture de la production d'électricité à venir ainsi que des contrats de prélèvement et de fourniture d'énergie ne reflètent pas la performance opérationnelle, car elles sont économiquement liées aux fluctuations de la valeur des opérations couvertes. La hausse des prix forward se traduit par une augmentation de la valeur des futurs volumes de production et des contrats de prélèvement d'énergie, ainsi que par une perte de valeur des couvertures correspondantes. En application des directives IFRS, les variations de la juste valeur des opérations financières de couverture doivent être prises en compte dès l'année sous revue. Dans la mesure où les futurs volumes de production et les contrats de prélèvement d'énergie ne sont pas évalués à leur juste valeur et que ces fluctuations de valeur positives ne peuvent donc pas être comptabilisées au cours de l'année sous revue, il en résulte un décalage des résultats motivé par des raisons comptables (« accounting mismatch »).

Evolution des fonds de désaffectation et de gestion des déchets

Les sociétés exploitantes des centrales nucléaires suisses ont l'obligation d'effectuer des versements aux fonds de désaffectation et de gestion des déchets afin de garantir leur financement. Les investissements dans ces deux fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux changements d'estimations sur lesquels Alpiq n'a aucune influence mais qui ont un impact sur les coûts d'achat de l'électricité. La différence entre le rendement réel des fonds et le rendement de 2,75 % budgété par les centrales nucléaires est classée et déclarée comme effet exceptionnel.

Bénéfices / pertes liés à la cession de parties de l'entreprise

Le résultat de la cession de parties de l'entreprise ne concerne pas la performance opérationnelle d'Alpiq et limite les possibilités de comparaison avec d'autres périodes.

Contrats générant des pertes

Les effets liés au prélèvement futur d'énergie de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance ainsi qu'à un contrat déficitaire à l'étranger sont dus à des changements dans les attentes à l'égard des évolutions à venir. Ils ne sont donc pas pris en compte lors de l'évaluation, par la direction, de la performance opérationnelle d'Alpiq.

Coûts de restructuration et litiges

Alpiq entend par coûts de restructuration les dépenses engagées pour la création de nouvelles structures dans des domaines existants, les cessions d'entreprises et les cessations d'activités. Ces dépenses ne reflètent pas la performance opérationnelle car elles sont réalisées lors de la mise en œuvre des mesures et leur effet est donc décalé. Les coûts liés à des litiges, qui comprennent aussi bien les frais de conseil juridique et les frais de procédure que les éventuels paiements effectués dans le cadre des litiges, sont classés comme effets exceptionnels dès lors qu'ils présentent un « caractère non récurrent » ou limitent les possibilités de comparaison entre les différentes périodes.

Bilan consolidé et tableau des flux de trésorerie (après effets exceptionnels)

A la date de clôture du 31 décembre 2021, le total du bilan était de 13,6 milliards de CHF, contre 7,4 milliards de CHF fin 2020. L'actif immobilisé est resté inchangé à 4,4 milliards de CHF. Les amortissements et les corrections de valeur ainsi que le reclassement d'une créance dans l'actif circulant en raison de son échéance ont été compensés par des investissements nets dans des immobilisations corporelles et incorporelles et par l'augmentation des actifs liés à la prévoyance en faveur du personnel.

L'actif circulant a augmenté de 6,2 milliards de CHF et s'élevait à 9,1 milliards de CHF au 31 décembre 2021.

L'augmentation est due en particulier à la hausse des valeurs de remplacement des dérivés de l'énergie et des créances sur les dérivés de l'énergie réalisés, principalement en raison de la forte hausse des prix de l'énergie. En outre, Alpiq a dû déposer des garanties financières plus élevées, conformément aux usages commerciaux. Les valeurs de remplacement négatives ainsi que les dettes liées aux dérivés de l'énergie réalisés ont augmenté dans des proportions comparables pour la même raison.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres s'élevaient à 3,6 milliards de CHF, une valeur en baisse de 203 millions de CHF par rapport à la fin de l'année 2020. Cette diminution s'explique notamment par la baisse du résultat net, le versement de dividendes et la distribution aux bailleurs de fonds hybrides. Elle n'a pu être que partiellement compensée par les effets positifs de la réévaluation des plans de prévoyance. Le ratio de fonds propres est passé de 51,0 % à 26,2 %, une diminution due principalement à l'augmentation du total du bilan liée aux prix de l'énergie.

Les passifs financiers à court et long termes ont augmenté de 361 millions de CHF. Au 31 décembre 2021, ils s'élevaient à 1,6 milliard de CHF. Cette augmentation s'explique notamment par la souscription de prêts passifs à court terme, obtenus pour financer à court terme l'actif circulant net. L'endettement net a augmenté pour passer de 249 millions de CHF à 675 millions de CHF. Le ratio d'endettement dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels a augmenté et est passé de 1,0 au 31 décembre 2020 à 2,2.

Les fonds étrangers à long terme ont diminué de 411 millions de CHF par rapport au 31 décembre 2020 et se situent maintenant à 1,4 milliard de CHF. Cette baisse était essentiellement due à une reclassification soumise à échéance des passifs financiers et d'autres passifs à long terme ainsi qu'à une diminution des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel en raison du rendement des avoirs de prévoyance supérieur aux attentes.

Le flux de trésorerie des activités opérationnelles a baissé de 108 millions de CHF l'année précédente à -298 millions de CHF. Cette évolution s'explique notamment par la baisse de 411 millions de CHF du résultat avant impôts des activités poursuivies et par l'augmentation de l'actif circulant net. Le flux de trésorerie des activités d'investissement a augmenté

par rapport à l'année précédente. D'une part, davantage de dépôts à terme sont arrivés à échéance et, d'autre part, Alpiq a vendu des titres détenus comme réserve de liquidités. Le flux de trésorerie des activités de financement a été plus élevé que l'année précédente en raison de la souscription de dettes financières supplémentaires pour augmenter les liquidités. Les liquidités ont augmenté de 523 millions de CHF pour atteindre 863 millions de CHF.

Perspectives

Alpiq est bien positionnée avec son modèle d'affaires. La hausse des prix couverts en amont aura un impact positif sur le résultat. En raison de l'évolution dynamique du marché, Alpiq prévoit pour 2022 un résultat opérationnel (EBITDA) avant effets exceptionnels positif d'un niveau similaire à celui des deux dernières années.

Pour l'exercice 2022, Alpiq prévoit actuellement un résultat net positif (IFRS). Les reports de résultats de l'exercice 2021, qui ont des effets comptables négatifs, auront en conséquence un impact positif décalé dans le temps sur les années suivantes.

Comptes consolidés du Groupe Alpiq

Compte de résultat consolidé

En millions de CHF	Note	2021	2020 (ajusté) ²
Chiffre d'affaires net	2.2	7 177	3 905
Prestations propres activées et variation des coûts d'exécution des contrats		4	6
Autres produits d'exploitation	2.3	77	118
Total des produits d'exploitation		7 258	4 029
Charges d'énergie et de marchandises	2.4	- 7 022	- 3 462
Charges de personnel	2.5	- 221	- 186
Autres charges d'exploitation		- 92	- 99
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)		- 77	282
Amortissements et dépréciations ¹	4.1 / 4.2	- 126	- 80
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)		- 203	202
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	4.3	- 35	- 35
Charges financières	2.6	- 73	- 72
Produits financiers	2.6	12	17
Résultat avant impôts sur le revenu		- 299	112
Impôts sur le revenu	2.7	28	43
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies		- 271	155
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	5.1	0	- 56
Résultat net		- 271	99
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net		1	3
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net		- 272	96
Résultat par action des activités poursuivies en CHF, dilué et non dilué	2.8	- 9,10	3,70
Résultat par action des activités non poursuivies en CHF, dilué et non dilué	2.8	0,00	- 1,69
Résultat par action en CHF, dilué et non dilué	2.8	- 9,10	2,01

1 En 2020, y compris les reprises de pertes de valeur

2 Voir note 1.4

Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	2021	2020 (ajusté) ¹
Résultat net	- 271	99
Cash-flow hedges (sociétés du Groupe)	16	- 8
Impôts sur le revenu	- 3	3
Net après impôts sur le revenu	13	- 5
Cash-flow hedges (centrales partenaires et autres entreprises associées)		- 2
Net après impôts sur le revenu		- 2
Différences issues des conversions en devises	- 32	0
Net après impôts sur le revenu	- 32	0
Postes recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	- 19	- 7
Réévaluation des plans de prévoyance (sociétés du Groupe)	115	14
Impôts sur le revenu	- 18	2
Net après impôts sur le revenu	97	16
Réévaluation des plans de prévoyance (centrales partenaires et autres entreprises associées)	79	17
Impôts sur le revenu	- 12	- 5
Net après impôts sur le revenu	67	12
Postes non recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	164	28
Autre résultat	145	21
Résultat global	- 126	120
Participations ne donnant pas le contrôle	2	3
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA	- 128	117
dont résultat global des activités poursuivies	- 128	173
dont résultat global des activités non poursuivies	0	- 56

¹ Voir note 1.4

Bilan consolidé

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2021	31.12.2020
Immobilisations corporelles	4.1	1 859	1 921
Immobilisations incorporelles	4.2	92	99
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	4.3	2 301	2 280
Autres actifs à long terme	3.3	103	61
Impôts sur le revenu différés	2.7	77	79
Actif immobilisé		4 432	4 440
Stocks	4.4	33	67
Instruments financiers dérivés		5 098	626
Créances	4.5	2 782	1 078
Comptes de régularisation		314	194
Dépôts à court terme		35	596
Titres			27
Liquidités	4.6	863	340
Actif circulant		9 125	2 928
Total des actifs		13 557	7 368

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2021	31.12.2020 (ajusté) ²
Capital-actions ¹	3.7	0	0
Prime		4 904	4 904
Capital hybride	3.7	650	650
Bénéfices cumulés		- 2 072	- 1 868
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres		3 482	3 686
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres		76	75
Total des fonds propres		3 558	3 761
Provisions à long terme	4.7	490	507
Impôts sur le revenu différés	2.7	321	338
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	6.3	3	31
Passifs financiers à long terme	3.5	627	913
Autres engagements à long terme	3.4	8	71
Fonds étrangers à long terme		1 449	1 860
Passifs d'impôts courants sur le revenu		47	58
Provisions à court terme	4.7	129	41
Passifs financiers à court terme	3.5	946	299
Autres engagements à court terme	4.9	1 723	643
Instruments financiers dérivés		5 343	461
Comptes de régularisation		362	245
Fonds étrangers à court terme		8 550	1 747
Fonds étrangers		9 999	3 607
Total des passifs		13 557	7 368

1 Le capital-actions s'élève à 0,331 million de CHF.

2 Voir note 1.4

Tableau de variation des fonds propres

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves de cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA	Partici- pations ne donnant pas le contrôle	Total des fonds propres
Fonds propres au 1.1.2021 (ajusté)¹	0,3	4 904,4	650,0	8,4	- 742,9	- 1 134,2	3 686,0	75,5	3 761,5
Résultat net de la période						- 271,9	- 271,9	1,1	- 270,8
Autre résultat				13,4	- 31,6	162,2	144,0	0,4	144,4
Résultat global				13,4	- 31,6	- 109,7	- 127,9	1,5	- 126,4
Distribution de dividendes						- 46,4	- 46,4	- 1,3	- 47,7
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 29,5	- 29,5		- 29,5
Fonds propres au 31.12.2021	0,3	4 904,4	650,0	21,8	- 774,5	- 1 319,8	3 482,2	75,7	3 557,9

1 Voir note 1.4

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves de cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA	Partici- pations ne donnant pas le contrôle	Total des fonds propres
Fonds propres au 1.1.2020	278,7	4 259,2	1 016,5	15,6	- 742,9	- 1 228,6	3 598,5	72,5	3 671,0
Résultat net de la période (ajusté) ¹						95,9	95,9	3,2	99,1
Autre résultat				- 7,2	0,0	28,0	20,8		20,8
Résultat global (ajusté)¹				- 7,2	0,0	123,9	116,7	3,2	119,9
Distribution de dividendes						0,0	0,0	- 1,1	- 1,1
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 29,5	- 29,5		- 29,5
Variation des participations ne donnant pas le contrôle							0,0	0,9	0,9
Influence de la fusion avec dédommagement ²	- 278,4	278,7					0,3		0,3
Conversion de l'emprunt hybride des actionnaires ²	0,0	366,5	- 366,5				0,0		0,0
Fonds propres au 31.12.2020 (ajusté)¹	0,3	4 904,4	650,0	8,4	- 742,9	- 1 134,2	3 686,0	75,5	3 761,5

1 Voir note 1.4

2 Voir note 3.7

Tableau de financement consolidé

En millions de CHF	Note	2021	2020
Résultat avant impôts sur le revenu des activités poursuivies (ajusté)¹		- 299	112
Adaptations concernant :			
Amortissements et dépréciations	4.1 / 4.2	126	80
Bénéfices issus de la vente d'actifs immobilisés		- 3	
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	4.3	35	35
Résultat financier (ajusté) ¹	2.6	61	55
Autre résultat sans effet sur la trésorerie		73	- 52
Variation des provisions (hors intérêts) (ajusté) ¹	4.7	63	82
Variation des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel et autres engagements à long terme		8	- 14
Variation des instruments dérivés		442	- 67
Variation de l'actif circulant net (hors dérivés, créances / passifs financiers à court terme et provisions à court terme)		- 744	- 90
Autres recettes / dépenses financières		- 24	- 21
Impôts sur le revenu payés		- 36	- 3
Flux de trésorerie des activités d'exploitation liées aux activités poursuivies		- 298	117
Flux de trésorerie des activités d'exploitation liées aux activités non poursuivies			- 9
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		- 298	108
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Investissements	4.1 / 4.2	- 66	- 66
Cessions		3	
Filiales			
Cessions	5.1	20	25
Entreprises associées			
Investissements	4.3	- 5	- 1
Cessions		- 3	
Prêts octroyés et participations financières			
Investissements	3.3	- 10	- 5
Variation des dépôts à court et à long termes		587	48
Cessions de titres		27	
Dividendes des centrales partenaires, des autres entreprises associées et des participations financières	4.3	24	22
Intérêts reçus		12	3
Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités poursuivies		589	26
Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies	5.1	- 1	- 67
Flux de trésorerie des activités d'investissement		588	- 41

1 Voir note 1.4

En millions de CHF	Note	2021	2020
Distribution de dividendes		- 46	
Distribution de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle		- 2	- 1
Nouveaux engagements financiers	3.5	895	13
Remboursement des engagements financiers	3.5	- 530	- 109
Variation des participations ne donnant pas le contrôle			1
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides, comptabilisée dans les fonds propres sans effet sur le résultat	3.7	- 29	- 29
Intérêts payés		- 36	- 37
Flux de trésorerie des activités de financement liées aux activités poursuivies		252	- 162
Flux de trésorerie des activités de financement liées aux activités non poursuivies			
Flux de trésorerie des activités de financement		252	- 162
Différences issues des conversions en devises		- 19	- 6
Variation des liquidités		523	- 101
Etat :			
Liquidités au 1.1.	4.6	340	441
Liquidités au 31.12.	4.6	863	340
Variation		523	- 101

Annexe aux comptes consolidés

1 Vue d'ensemble

Alpiq Holding SA est une société anonyme régie par le droit suisse et dont le siège est à Lausanne. Cette société et ses filiales en Suisse et à l'étranger forment le Groupe Alpiq.

1.1 Base de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) ainsi que selon les directives d'interprétation (IFRIC et SIC) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils correspondent à la loi suisse. Les comptes consolidés du Groupe Alpiq donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe Alpiq. Ils se basent sur les coûts historiques, à l'exception de postes spécifiques tels que les instruments financiers qui sont partiellement présentés à leur juste valeur. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a validé les comptes consolidés le 23 février 2022. Les comptes consolidés doivent encore être approuvés par l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2022.

1.2 Nouvelles méthodes comptables et méthodes comptables révisées

Modifications, normes et interprétations appliquées pour la première fois en 2021

Le 1^{er} janvier 2021, les normes comptables internationales (IFRS) suivantes, utilisées par le Groupe Alpiq, sont entrées en vigueur :

- Modifications concernant IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2
- Modifications concernant IAS 16 : produit de la vente avant que l'immobilisation ne soit mise dans l'état nécessaire pour pouvoir fonctionner (application anticipée)

Les modifications des normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 relatives à la réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et sont appliquées par le Groupe Alpiq. Alpiq dispose de financements de projets en Italie qui sont basés sur les taux d'intérêt EURIBOR et couverts par des swaps de taux d'intérêt (cash-flow hedges). Aucun ajustement de contrats n'a été négocié ni de contrat existant résilié dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les répercussions financières de la réforme ne sont pas significatives pour le Groupe Alpiq.

Alpiq a décidé d'appliquer les modifications IAS 16 de manière anticipée au 1^{er} janvier 2021. Selon celles-ci, les entreprises ne sont plus autorisées à déduire du coût d'une immobilisation corporelle le produit de la vente de biens produits avant l'utilisation prévue par la direction. Au lieu de cela, les produits ainsi que les coûts correspondants doivent être comptabilisés dans le compte de résultat. Nant de Drance a inscrit à l'actif de ses comptes annuels, conformément aux normes Swiss GAAP RPC, des produits issus de tests et les coûts y afférents pour un montant net de 10 millions de CHF en 2021. Dans le rapprochement IFRS pour le calcul de la valeur de mise en équivalence au 31 décembre 2021, ce montant est débité du poste « Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat », ce qui, compte tenu de l'effet fiscal, entraîne une réduction de la valeur de mise en équivalence de 3 millions de CHF. Pour plus de détails sur les principes comptables appliqués à la comptabilisation des centrales partenaires, voir la [note 4.3](#). Les produits et les coûts de Nant de Drance comptabilisés à cet égard l'année précédente n'étaient pas significatifs. En outre, Alpiq ne

dispose pas d'autres immobilisations corporelles en construction qui auraient généré des revenus importants au cours de l'exercice 2021 ou de l'exercice précédent.

Normes IFRS entrant prochainement en vigueur

L'IASB a publié les normes et interprétations suivantes qui concernent Alpiq :

Standard / Interprétation	Date d'entrée en vigueur	Application prévue à partir de
Modifications concernant IAS 37 : contrats déficitaires – coûts d'exécution	1.1.2022	1.1.2022
Modifications concernant IAS 1 : classement des passifs en tant que passifs courants et non courants	1.1.2023	1.1.2023
Modifications concernant IAS 8 : définition d'une estimation comptable	1.1.2023	1.1.2023
Modifications concernant IAS 12 : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique	1.1.2023	1.1.2023
IFRS 17 : contrats d'assurance	1.1.2023	1.1.2023
Modifications concernant IFRS 10 et IAS 28 : cession d'actifs d'un investisseur (ou apport) à son entreprise associée ou coentreprise	non définie	non définie

En s'appuyant sur les analyses précédentes, Alpiq ne s'attend à aucune incidence significative des nouveautés mentionnées ci-dessus sur les comptes consolidés du Groupe Alpiq.

1.3 Incertitudes relatives aux estimations et décisions discrétionnaires significatives

L'établissement des comptes consolidés exige de la part de la direction des estimations, des hypothèses et des décisions discrétionnaires qui peuvent avoir des conséquences significatives sur les actifs et les passifs portés au bilan, ainsi que sur les produits et charges et les informations. Les estimations et hypothèses reposent sur l'expérience du passé et sur la meilleure évaluation possible du futur. Estimations et valeurs réelles peuvent différer significativement. Les changements éventuels sont ajustés pour la période durant laquelle ils ont été identifiés et sont publiés.

Les explications portant sur les incertitudes relatives aux estimations et les décisions discrétionnaires significatives sont indiquées en couleur. Elles sont fournies dans les notes suivantes : 2.2 Chiffre d'affaires net, 2.7 Impôts sur le revenu, 3.2 Instruments financiers, 3.6 Crédit-bail, 4.1 Immobilisations corporelles, 4.2 Immobilisations incorporelles, 4.7 Provisions, 4.8 Passifs éventuels et engagements de garantie, 5.1 Sociétés cédées et 6.3 Prévoyance en faveur du personnel.

Impact de la pandémie de COVID-19 sur Alpiq

Depuis le début de l'année 2020, le coronavirus et la maladie qu'il entraîne, la COVID-19, se propagent dans le monde entier, obligeant les gouvernements à prendre des mesures draconiennes, radicales et répétées. La propagation de la COVID-19 et les mesures de protection de la population et de stimulation de l'économie prises par les gouvernements et les banques centrales ont des répercussions mondiales sur l'environnement macroéconomique.

Le Groupe Alpiq a été largement épargné par les conséquences financières négatives de la pandémie. Les prix de gros avaient certes temporairement baissé au premier semestre 2020, mais ils s'étaient déjà redressés au cours du second semestre. En 2021, les prix ont fortement augmenté et sont actuellement nettement supérieurs au niveau de prix d'avant la pandémie.

Alpiq suit régulièrement l'évolution de la pandémie et ses effets potentiels ; elle prend des mesures si nécessaire. Certains effets sont indirectement reflétés dans les comptes consolidés 2021 par le biais d'hypothèses macroéconomiques pour la formation d'estimations, comme par exemple l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change ou encore des salaires. En outre, Alpiq ne s'attend pas à ce que la pandémie ait des répercussions importantes sur le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe.

1.4 Correction d'erreurs

En raison de la hausse des prix de l'électricité, les contrats « own use » de vente physique d'électricité sont devenus déficitaires. Alpiq a certes garanti ces contrats d'un point de vue économique, mais la couverture a été en partie assurée par des contrats financiers. Comme Alpiq n'applique pas de comptabilité de couverture (hedge accounting), les contrats « own use » et les opérations de couverture financière correspondantes doivent être évalués et présentés indépendamment les uns des autres. Par erreur, au 31 décembre 2020, les provisions pour les contrats « own use » déficitaires, qui ont fait l'objet d'une couverture financière, ont été sous-estimées de 11 millions de CHF dans le domaine opérationnel Digital & Commerce et le résultat net 2020 a été surestimé de 11 millions de CHF.

Le compte de résultat 2020, le compte de résultat global 2020, le bilan au 31 décembre 2020, le tableau de variation des fonds propres 2020, le tableau des flux de trésorerie 2020 ainsi que les notes 2.1, 2.4, 2.8 et 4.7 ont été adaptés. En conséquence, le ratio des fonds propres est passé de 51,2 % à 51,0 % au 31 décembre 2020. Cette correction d'erreur n'a pas eu d'impact sur la dette nette / l'EBITDA avant effets exceptionnels. Dans ce contexte, des corrections ont également dû être apportées aux chiffres au 30 juin 2021. La mise à jour du rapport semestriel 2021 a été publiée le 9 décembre 2021. Les valeurs d'ouverture au 1^{er} janvier 2020 étaient correctes et ne sont donc pas concernées par la correction.

Changements dans le compte de résultat consolidé 2020

En millions de CHF	2020 (rapporté)	Correction des provisions pour contrats généralisant des pertes	2020 (ajusté)
Chiffre d'affaires net	3 905		3 905
Prestations propres activées et variation des coûts d'exécution des contrats	6		6
Autres produits d'exploitation	118		118
Total des produits d'exploitation	4 029		4 029
Charges d'énergie et de marchandises	- 3 451	- 11	- 3 462
Charges de personnel	- 186		- 186
Autres charges d'exploitation	- 99		- 99
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	293	- 11	282
Amortissements et dépréciations	- 80		- 80
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	213	- 11	202
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 35		- 35
Charges financières	- 72		- 72
Produits financiers	17		17
Résultat avant impôts sur le revenu	123	- 11	112
Impôts sur le revenu	43		43
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies	166	- 11	155
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	- 56		- 56
Résultat net	110	- 11	99
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	3		3
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net	107	- 11	96
Résultat par action des activités poursuivies en CHF, dilué et non dilué	4,02	- 0,32	3,70
Résultat par action des activités non poursuivies en CHF, dilué et non dilué	- 1,69		- 1,69
Résultat par action en CHF, dilué et non dilué	2,33	- 0,32	2,01

Changements dans le bilan consolidé au 31.12.2020

En millions de CHF	31.12.2020 (rapporté)	Correction des provisions pour contrats généralisant des pertes	31.12.2020 (ajusté)
Capital-actions ¹	0		0
Prime	4 904		4 904
Capital hybride	650		650
Bénéfices cumulés	- 1 857	- 11	- 1 868
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres	3 697	- 11	3 686
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	75		75
Total des fonds propres	3 772	- 11	3 761
Provisions à long terme	506	1	507
Impôts sur le revenu différés	338		338
Autres fonds étrangers à long terme	1 015		1 015
Fonds étrangers à long terme	1 859	1	1 860
Provisions à court terme	31	10	41
Autres fonds étrangers à court terme	1 706		1 706
Fonds étrangers à court terme	1 737	10	1 747
Fonds étrangers	3 596	11	3 607
Total des passifs	7 368		7 368

1 Le capital-actions s'élève à 0,331 million de CHF.

2 Performance

2.1 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe Alpiq est basée sur la structure d'organisation et de direction interne du Groupe ainsi que sur les rapports financiers internes à l'intention des organes de direction. Les segments soumis à rapport selon IFRS 8 regroupent les trois domaines opérationnels Switzerland (anciennement : Generation Switzerland), International (anciennement : Generation International) et Digital & Commerce. Ceux-ci sont analysés individuellement par la Direction générale à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources. A cet égard, les résultats des secteurs (EBITDA) sont les paramètres déterminants pour la gestion et l'évaluation internes d'Alpiq. Outre les coûts d'achat d'énergie et de production, les coûts d'exploitation englobent l'ensemble des frais opérationnels, y compris les prestations de personnel et de services. Aucun regroupement de secteurs d'activité opérationnels qui doivent faire l'objet de rapports n'a été effectué.

- Le domaine opérationnel Switzerland regroupe la production électrique suisse issue de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire. Le portefeuille de centrales comprend des centrales au fil de l'eau, à accumulation et de pompage-turbinage, les participations dans les centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt ainsi que le projet de centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance. Le domaine opérationnel gère également les participations dans HYDRO Exploitation SA et Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP).

- Le domaine opérationnel International englobe la production d'électricité provenant de parcs éoliens, de petites centrales hydroélectriques et d'installations photovoltaïques industrielles, l'exploitation des centrales et le développement de divers projets de parcs éoliens. Le domaine opérationnel comprend également la production d'électricité et de chaleur issues de centrales thermiques situées en Hongrie, en Italie et en Espagne. Le portefeuille de centrales comprend des centrales à gaz à cycle combiné et des centrales à turbine à gaz. Le domaine opérationnel Digital & Commerce ou des tiers vendent l'électricité sur le marché européen du négoce d'électricité. Les opérateurs de réseau locaux utilisent ces centrales afin de réguler le réseau.
- Le domaine opérationnel Digital & Commerce comprend l'optimisation des centrales Alpiq, d'unités de production décentralisées ainsi que d'électricité issue d'énergies renouvelables et produite par des tiers. Il couvre également le négoce de produits standardisés et structurés dans les domaines de l'électricité et du gaz, ainsi que des droits d'émission et des certificats. Il comprend en outre la vente directe et la gestion de l'énergie pour les clients industriels et les entreprises afin de les aider à atteindre leurs objectifs de rentabilité et de durabilité. Digital & Commerce utilise la numérisation et des technologies telles que l'intelligence artificielle, la connectivité, l'Internet des Objets et la blockchain, spécifiquement pour développer des produits et des services destinés aux clients et aux partenaires commerciaux, toujours dans le but d'accroître leurs bénéfices et de créer de la valeur.

Le rapprochement des résultats des secteurs opérationnels avec les chiffres consolidés du Groupe Alpiq intègre les unités qui n'opèrent pas sur le marché (notamment Group Center & autres sociétés), les effets liés à la consolidation du Groupe ainsi que d'autres postes de rapprochement présentés dans une colonne séparée. Ces postes englobent un report de 14 millions de CHF (exercice précédent : 15 millions de CHF) entre le chiffre d'affaires net externe et les autres produits en raison des différences de structure des comptes entre les rapports internes et externes. En outre, cette colonne contient les effets de change résultant de l'utilisation de taux de change moyens dans le management reporting autres que ceux prévus par les IFRS. Group Center & autres sociétés comprend les participations financières et non stratégiques directement affectées et pas comptabilisées dans les domaines opérationnels ainsi que les activités centrales du Groupe qui englobent Alpiq Holding SA et les unités fonctionnelles.

2021 : informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Switzerland	International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Consolidation	Rapprochement	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires net avec des tiers	- 383	246	7 257	33		36	7 189
Transactions internes ¹	908	53	- 371	- 29	- 574	1	- 12
Effets exceptionnels ²	108		414			2	524
Chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels	633	299	7 300	4	- 574	39	7 701
Chiffre d'affaires net	525	299	6 886	4	- 574	37	7 177
Autres produits	63	22	4	21	- 15	- 14	81
Effets exceptionnels ²	- 12			- 2			- 14
Total des produits d'exploitation avant effets exceptionnels	684	321	7 304	23	- 589	25	7 768
Total des produits d'exploitation	588	321	6 890	25	- 589	23	7 258
Coûts d'exploitation	- 571	- 241	- 7 042	- 53	589	- 17	- 7 335
Effets exceptionnels ²	- 129		- 4	1		1	- 131
EBITDA avant effets exceptionnels	- 16	80	258	- 29	0	9	302
EBITDA	17	80	- 152	- 28	0	6	- 77
Amortissements et dépréciations	- 59	- 50	- 8	- 9			- 126
EBIT	- 42	30	- 160	- 37	0	6	- 203
Effectif à la date de clôture au 31.12.	136	220	567	343			1 266
Immobilisations corporelles	1 358	403	3	95			1 859
Immobilisations incorporelles	44	19	18	11			92
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 289	9		3			2 301
Actifs à long terme	3 691	431	21	109	0	0	4 252
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	20	35	7				62

1 L'effet net de - 12 millions de CHF résulte des effets de change sur les transactions énergétiques internes au Groupe.

2 Contiennent des effets provenant de la cession de parties de l'entreprise ainsi que de la performance des participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, de variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie, qui ont été conclus dans le cadre de la couverture de la future production d'électricité, de provisions et de coûts de restructuration. Des explications sont fournies dans le commentaire financier au chapitre « Indicateurs alternatifs de performance d'Alpiq ».

2020 : informations par domaine opérationnel (ajusté)

En millions de CHF	Switzerland	International	Digital & Commerce (ajusté) ³	Group Center & autres sociétés	Consolidation	Rapprochement	Groupe Alpiq (ajusté) ³
Chiffre d'affaires net avec des tiers	149	135	3 587	21	- 2	15	3 905
Transactions internes	613	31	20	- 24	- 640		0
Effets exceptionnels ¹	- 7	- 8	- 55		- 1		- 71
Chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels	755	158	3 552	- 3	- 643	15	3 834
Chiffre d'affaires net	762	166	3 607	- 3	- 642	15	3 905
Autres produits	96	19	12	28	- 16	- 15	124
Effets exceptionnels ¹	- 40		- 7	- 7			- 54
Total des produits d'exploitation avant effets exceptionnels	811	177	3 557	18	- 659	0	3 904
Total des produits d'exploitation	858	185	3 619	25	- 658	0	4 029
Coûts d'exploitation	- 751	- 118	- 3 497	- 39	658		- 3 747
Effets exceptionnels ¹	75		39	- 9			105
EBITDA avant effets exceptionnels	135	59	99	- 30	- 1	0	262
EBITDA	107	67	122	- 14	0	0	282
Amortissements et dépréciations ²	- 59	3	- 15	- 9			- 80
EBIT	48	70	107	- 23	0	0	202
Effectif à la date de clôture au 31.12.	138	212	558	350			1 258
Immobilisations corporelles	1 394	424	4	99			1 921
Immobilisations incorporelles	48	21	18	12			99
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 268	9		3			2 280
Actifs à long terme	3 710	454	22	114	0	0	4 300
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	24	26	13	5			68

1 Contiennent des effets provenant de la cession de parties de l'entreprise ainsi que de la performance des participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, de variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie, qui ont été conclus dans le cadre de la couverture de la future production d'électricité, de provisions et de coûts de restructuration. Des explications sont fournies dans le commentaire financier au chapitre « Indicateurs alternatifs de performance d'Alpiq ».

2 Y compris les reprises de pertes de valeur

3 Voir note 1.4

2021 : informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	Hongrie	Royaume-Uni	Slovaquie	Pays-Bas	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires net¹ avec des tiers	1 602	- 895	2 109	1 627	327	440	632	731	616	7 189
Immobilisations corporelles	1 417		114	232	27				69	1 859
Immobilisations incorporelles	71		10	7					4	92
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 297								4	2 301
Actifs à long terme	3 785	0	124	239	27	0	0	0	77	4 252

1 La différence par rapport au chiffre d'affaires net selon le compte de résultat résulte d'effets de change sur des transactions énergétiques internes au Groupe à hauteur de - 12 millions de CHF.

2020 : informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	Hongrie	Royaume-Uni	Slovaquie	Pays-Bas	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires net avec des tiers	721	404	934	551	168	174	88	- 18	883	3 905
Immobilisations corporelles	1 454		118	258	27				64	1 921
Immobilisations incorporelles	76		10	8					5	99
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 276								4	2 280
Actifs à long terme	3 806	0	128	266	27	0	0	0	73	4 300

Le chiffre d'affaires net par pays réalisé avec des clients externes est imputé au domicile du client. La présente information sectorielle indique de façon séparée les pays dans lesquels Alpiq a réalisé le chiffre d'affaires net le plus important au cours de l'exercice sous revue. Il n'existe aucune transaction avec un client externe dont les revenus se montent à 10 % ou plus du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe Alpiq. Les actifs à long terme comprennent les immobilisations corporelles (y compris les droits d'utilisation), les immobilisations incorporelles et les participations dans les pays concernés.

2.2 Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net du Groupe Alpiq comprend le chiffre d'affaires sur les contrats clients (IFRS 15) et le résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers (IFRS 9).

2021 : ventilation du chiffre d'affaires net

En millions de CHF	Switzerland	International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Total
Chiffre d'affaires issu de l'énergie et des services réseau	120	249	6 786		7 155
Chiffre d'affaires issu des prestations énergétiques numériques et de la mobilité électrique			5		5
Chiffre d'affaires issu d'autres prestations	13		1		14
Total du chiffre d'affaires découlant de contrats clients	133	249	6 792	0	7 174
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	- 503		485	33	15
Chiffre d'affaires net avec des tiers¹	- 370	249	7 277	33	7 189

1 La différence par rapport au chiffre d'affaires net selon le compte de résultat résulte d'effets de change sur des transactions énergétiques internes au Groupe à hauteur de - 12 millions de CHF.

2020 : ventilation du chiffre d'affaires net

En millions de CHF	Switzerland	International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Total
Chiffre d'affaires issu de l'énergie et des services réseau	148	135	3 487		3 770
Chiffre d'affaires issu des prestations énergétiques numériques et de la mobilité électrique			11	1	12
Chiffre d'affaires issu d'autres prestations	15				15
Total du chiffre d'affaires découlant de contrats clients	163	135	3 498	1	3 797
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	1		87	20	108
Chiffre d'affaires net avec des tiers	164	135	3 585	21	3 905

Principes comptables

Alpiq honore par principe ses obligations de prestations à titre principal. Toutefois, concernant les obligations de prestations relatives au transfert d'énergie, Alpiq joue le rôle d'agent sur tous les marchés où elle est présente. Quand Alpiq agit en qualité d'agent, le chiffre d'affaires fait l'objet d'une comptabilisation nette des coûts correspondants.

Chiffre d'affaires issu de l'énergie et des services réseau

Le chiffre d'affaires généré par les livraisons d'énergie dans le cadre de contrats avec des clients (« own use exception » relevant d'IFRS 9) est par principe comptabilisé sur toute la durée de la prestation convenue. Dans le cadre des livraisons d'énergie, Alpiq a cependant droit à des indemnités correspondant à la contre-valeur du client pour l'énergie déjà livrée. En pareil cas, Alpiq applique la dérogation optionnelle et inclut le chiffre d'affaires dans le montant pouvant être facturé. Dans le cadre de certains contrats, Alpiq vend le droit proportionnel à la production d'énergie d'une centrale. Le chiffre d'affaires issu de ces contrats est comptabilisé sur la période correspondant à la réalisation des dépenses.

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la fourniture de services système a lieu de façon linéaire tout au long de la période au cours de laquelle Alpiq s'engage à fournir ces services système. La comptabilisation du chiffre d'affaires concernant les services système a lieu en même temps que leur livraison.

Dans le cadre de la vente d'énergie, les pénalités (par exemple en cas d'écart entre les quantités d'énergie livrées et les quantités contractuelles) représentent une composante variable. Ces pénalités ne sont intégrées dans le calcul du prix de transaction que lorsqu'elles deviennent hautement probables, ce qui ne peut généralement être estimé que vers la fin de la période de livraison. La date de comptabilisation de ces composantes de prix variables constitue une décision discrétionnaire significative.

Chiffre d'affaires issu des activités énergétiques et de la mobilité électrique

Les revenus des activités liées à la mobilité électrique et à la gestion de l'énergie sont comptabilisés une fois l'équipement installé. Jusqu'à la date de la comptabilisation du chiffre d'affaires, les frais encourus sont portés à l'actif avec les stocks, tandis que les paiements anticipés perçus sont portés au passif sous forme de passifs sous contrat (acomptes reçus de clients). Les prestations réalisées après l'installation sont considérées comme des obligations de prestations séparées. Le prix de ces prestations est comptabilisé dans le chiffre d'affaires en fonction de l'avantage économique qu'il procure au client. Les revenus liés à des projets sont comptabilisés sur la période de la prestation, leur évolution étant principalement mesurée selon la méthode d'entrée basée sur les coûts. Les chiffres d'affaires qui ne sont pas encore comptabilisables sont inscrits au bilan en tant qu'actifs contractuels, après déduction d'acomptes versés. En cas d'excédent d'acomptes, les chiffres d'affaires qui ne sont pas encore comptabilisables sont portés au passif sous forme de passifs contractuels.

La méthode de détermination de l'avancement des projets est soumise à la discrétion d'Alpiq. Avec la méthode d'entrée basée sur les coûts, le chiffre d'affaires enregistré reflète du mieux possible la prestation déjà livrée au client. L'utilisation de cette méthode se traduit par certaines estimations et pronostics. Ainsi, en particulier, les coûts supplémentaires attendus jusqu'à l'achèvement du projet, qui influencent le degré d'achèvement, sont liés à une incertitude considérable. En outre, les coûts totaux estimés peuvent différer des coûts effectifs à la fin du projet. Dans le cadre du contrôle des projets, les estimations de coûts sont régulièrement vérifiées et modifiées le cas échéant. Ces modifications concernent les coûts totaux attendus, le degré d'achèvement, et par conséquent également le montant du chiffre d'affaires déjà enregistré. Alpiq a cessé les activités opérationnelles dans ce domaine au courant de l'exercice 2021.

Chiffre d'affaires issu d'autres prestations

Les autres revenus de prestations relatifs à des contrats conclus avec des clients sont comptabilisés de façon linéaire sur toute la durée de l'obligation de prestation. Alpiq fait de plus appel à la dérogation optionnelle suivante : si Alpiq a droit à des indemnités correspondant à la contre-valeur du client, le chiffre d'affaires est inclus dans le montant devant être facturé.

Dérogations appliquées aux chiffres d'affaires découlant de contrats clients

Alpiq met à profit la dérogation mentionnée dans IFRS 15 et, dans la mesure du possible, renonce à présenter les obligations de prestations restantes à l'issue de la période sous revue. Après l'application de cette dérogation, Alpiq n'a pas d'obligations de prestations restantes significatives à l'issue de la période sous revue.

Alpiq applique la dérogation disponible et renonce à l'activation de coûts en vue de la conclusion d'un contrat client, dans la mesure où ceux-ci sont amortis dans un délai d'un an. Après l'application de cette dérogation, Alpiq n'a pas inscrit de coûts significatifs au bilan.

Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers

Les dérivés de l'énergie et les dérivés financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de valeur des produits dérivés de l'énergie figurent dans le chiffre d'affaires net de la période concernée. Le résultat du négoce des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers inclut les gains et les pertes issus des transactions

réalisées et des fluctuations de valeur des transactions non réalisées évaluées à leur juste valeur. Des explications complémentaires sur l'évaluation figurent dans la [note 3.2](#).

2.3 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les revenus provenant de subventions publiques, comme la prime de marché pour les grandes installations hydroélectriques suisses. Ce poste comporte aussi les revenus des opérations de crédit-bail, ainsi que les revenus qui ne découlent pas de l'activité habituelle du Groupe Alpiq. En général, ce deuxième type de revenus ne présente pas un caractère récurrent planifiable. Il peut s'agir des bénéfices de cessions d'actifs immobilisés ou de parties d'entreprises, de prestations d'assurances et de paiements provenant de procédures juridiques.

En millions de CHF	2021	2020
Primes de marché	32	33
Bénéfices résultant de la cession d'entreprises ¹	12	53
Bénéfices issus de la vente d'actifs immobilisés	3	0
Revenus des opérations de crédit-bail	2	2
Autres	28	30
Autres produits d'exploitation	77	118

1 Voir note 5.1

Prime de marché pour les grandes installations hydroélectriques en Suisse

En accord avec la loi sur l'énergie (LEne), les exploitants de grandes installations hydroélectriques en Suisse, dont la puissance mécanique brute moyenne est supérieure à 10 MW, ont le droit de bénéficier d'une prime de marché rétribuant l'électricité produite par ces installations et vendue sur le marché en dessous du prix de revient. Si le risque de ne pas couvrir les coûts de revient n'est pas assumé par les exploitants des centrales hydroélectriques mais par leurs propriétaires ou les fournisseurs d'électricité, la prime de marché revient à ces derniers. La LEne prévoyait une limitation du modèle de prime de marché jusqu'en 2022. En novembre 2020, le Conseil fédéral a décidé de regrouper les révisions de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité dans un acte modificateur unique intitulé « Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables ». Le Parlement n'a pas encore commencé à débattre de cet acte modificateur. Lors de la session d'automne 2021, les deux Chambres ont adopté une initiative parlementaire qui constitue une solution transitoire pour la promotion des énergies renouvelables (éolien, biogaz, géothermie et photovoltaïque) à partir de 2023. L'initiative est limitée à fin 2030 et prévoit entre autres les points suivants : Prolongation des contributions pour les investissements de renouvellement et de la prime de marché jusqu'en 2030, prolongation illimitée de la possibilité de fournir des énergies renouvelables au prix de revient dans l'approvisionnement de base ainsi qu'une prolongation jusqu'en 2030 du taux maximal de la redevance hydraulique en vigueur.

Le requérant qui souhaite faire valoir un droit à la prime de marché pour une année précise doit déposer un dossier de demande complet au plus tard le 31 mai de l'année concernée. Si les prétentions (droits) de tous les ayants droit dépassent les moyens financiers disponibles, elles seront toutes réduites de façon linéaire. Tout droit à une prime de marché dépend donc des autres prétentions en cas de demande de subventions excédentaire. C'est pourquoi l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) annonce la décision des droits à tous les requérants en même temps.

Le total des ressources disponibles pour la prime de marché et les droits effectifs en la matière étant encore inconnus lors de la première décision, l'OFEN peut décider de verser aux requérants 100 % ou 80 % du montant provisoire fixé. 20 % peuvent être réservés pour des questions techniques liées à l'exécution et ne seront réglés qu'avec la deuxième décision.

L'OFEN évite ainsi autant que possible le remboursement éventuel d'un trop-perçu, qui est contraignant sur le plan administratif.

Droit 2021

Alpiq a reçu la première décision pour le droit à la prime de marché 2021 le 17 décembre 2021, avec une entrée en vigueur début février 2022. Le droit d'Alpiq pour l'exercice 2021 s'est élevé à 40 millions de CHF, dont 32 millions de CHF ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2021, l'OFEN ayant décidé de verser dans un premier temps 80 % du montant lors de sa première décision. Le montant restant sera comptabilisé en 2022 dès que la deuxième décision sera applicable.

Droit 2020

La première décision pour le droit à la prime de marché 2020 a été communiquée le 5 novembre 2020, avec une entrée en vigueur en décembre 2020. Le droit pour Alpiq concernant l'exercice 2020 s'est élevé à 33 millions de CHF et a été intégralement comptabilisé, puisque l'OFEN a décidé de verser 100 % du montant, après l'entrée en vigueur de la première décision.

Principes comptables

Les primes de marché pour les grandes installations hydroélectriques en Suisse sont des subventions publiques au sens d'IAS 20. Les subventions publiques ne peuvent être comptabilisées que lorsque le droit à ces subventions est suffisamment certain. Alpiq considère le droit à une prime de marché à hauteur du paiement annoncé comme suffisamment sûr au sens d'IAS 20, dès que la décision est exécutoire ou qu'Alpiq a décidé de l'accepter. A ce moment-là, 100 % ou 80 % du montant provisoire fixé sera comptabilisé en fonction du montant payé. Un éventuel montant restant sera comptabilisé dès que la deuxième décision est applicable.

Revenus des opérations de crédit-bail

Alpiq dispose de contrats de crédit-bail opérationnels individuels qui concernent principalement la location de surfaces commerciales d'immeubles lui appartenant. Les actifs loués sont portés au bilan comme immobilisations corporelles et les paiements de location sont enregistrés de façon linéaire sur la durée du contrat. Les paiements de location attendus à l'avenir, non actualisés, s'élèvent à 8 millions de CHF (exercice précédent : 8 millions de CHF).

2.4 Charges d'énergie et de marchandises

En millions de CHF	2021	2020 (ajusté) ¹
Achat d'électricité de tiers	- 5 054	- 2 258
Achat d'électricité des centrales partenaires	- 399	- 452
Achat de gaz et de certificats de CO ₂	- 1 348	- 554
Charges de marchandises	- 1	- 7
Autres charges d'énergie et de marchandises	- 74	- 78
Charges d'énergie et de marchandises avant provisions	- 6 876	- 3 349
Provisions pour contrats déficitaires	- 146	- 113
Charges d'énergie et de marchandises	- 7 022	- 3 462

1 Voir note 1.4

Le poste « Autres charges d'énergie et de marchandises » comprend principalement les redevances hydrauliques, les droits de concession et les coûts de maintenance des installations.

2.5 Charges de personnel

En millions de CHF	2021	2020
Salaires et traitements	- 178	- 149
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	- 19	- 7
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de cotisations	- 1	- 1
Charges de couverture sociale et autres charges de personnel	- 23	- 29
Charges de personnel	- 221	- 186

Effectif à la date de clôture

	31.12.2021	31.12.2020
Effectif, équivalents plein temps	1 254	1 247
Apprentis	12	11
Total	1 266	1 258

2.6 Charges financières et produits financiers

En millions de CHF	2021	2020
Charges financières		
Charges d'intérêts	- 33	- 38
Intérêt net sur plans de prévoyance et provisions	- 21	- 18
Autres charges financières	- 5	- 5
Effets liés aux taux de change	- 14	- 11
Total	- 73	- 72
Produits financiers		
Produits d'intérêts	7	14
Autres produits financiers	5	3
Total	12	17
Charges financières nettes	- 61	- 55

2.7 Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu à charge du compte de résultat

En millions de CHF	2021	2020
Impôts sur le revenu courants	- 22	- 25
Impôts sur le revenu différés	50	68
Impôts sur le revenu	28	43

Compte de rapprochement

En millions de CHF	2021	2020 (ajusté) ¹
Résultat avant impôts sur le revenu	- 299	112
Taux attendu de l'impôt sur le revenu (taux d'imposition moyen suisse)	16 %	16 %
Impôts sur le revenu au taux attendu	48	- 18
Éléments entraînant des incidences fiscales :		
Ecart du taux d'imposition 16 % par rapport aux taux d'impôt sur le revenu locaux prévus	- 6	- 5
Revenus exonérés d'impôt	9	23
Charges fiscalement non déductibles	- 27	- 28
Evaluation des reports de pertes	1	11
Incidence des variations de taux d'imposition	1	72
Années précédentes	7	- 9
Autres incidences	- 5	- 3
Total des impôts sur le revenu	28	43
Taux effectif de l'impôt sur le revenu	9 %	- 38 %

1 Voir note 1.4

Variation des impôts différés actifs et passifs

En millions de CHF	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs, nets
Etat au 31.12.2019	99	426	327
Impôts différés comptabilisés dans le compte de résultat	- 18	- 86	- 68
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat	- 1	- 1	
Variation du périmètre de consolidation		- 1	- 1
Différences issues des conversions en devises	- 1		1
Etat au 31.12.2020	79	338	259
Impôts différés comptabilisés dans le compte de résultat	3	- 47	- 50
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat	- 2	31	33
Variation du périmètre de consolidation	0	0	0
Différences issues des conversions en devises	- 3	- 1	2
Etat au 31.12.2021	77	321	244

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine des différences temporelles

En millions de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Pertes fiscales et impôts actifs pas encore utilisés	109	41
Immobilisations corporelles	30	29
Autres actifs immobilisés	1	2
Actif circulant	36	19
Provisions et engagements	29	26
Total des impôts différés actifs en termes bruts	205	117
Immobilisations corporelles	124	127
Autres actifs immobilisés	196	182
Actif circulant	80	39
Provisions et engagements	49	28
Total des impôts différés passifs en termes bruts	449	376
Impôts différés passifs, nets	244	259
Impôts actifs inscrits au bilan	77	79
Impôts passifs inscrits au bilan	321	338

Au 31 décembre 2021, certaines filiales disposaient de reports de pertes fiscales de 1 024 millions de CHF au total (exercice précédent : 782 millions de CHF), qu'elles peuvent compenser au cours de prochaines périodes par des bénéfices imposables. Dans le poste « Impôts sur le revenu différés », le Groupe Alpiq n'a pas porté au bilan des avoirs fiscaux découlant de reports de pertes de 376 millions de CHF (577 millions de CHF) car, pour les impôts différés actifs, seuls les reports de pertes fiscales dont la probabilité de conversion en avoirs fiscaux semble réalisable sont pris en considération. Le taux d'imposition applicable aux reports de pertes non inscriptibles à l'actif s'élève en moyenne à 17 % (15 %). Ces reports de pertes sont comptabilisés dans les périodes ci-après :

En millions de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Sur 1 an	0	59
Sur 2 – 3 ans	35	45
Après 3 ans	230	370
Utilisable sans limitation	111	103
Total des reports de pertes non inscriptibles à l'actif	376	577

Il existe par ailleurs des différences d'évaluation temporaires déductibles qui n'ont pas été portées à l'actif, à hauteur de 227 millions de CHF (91 millions de CHF).

Pour le calcul des impôts courants sur le revenu, les hypothèses sont établies en s'appuyant sur les bases légales locales. Les impôts réels à payer peuvent différer du montant initialement calculé, puisque la taxation définitive a en partie lieu plusieurs années après la clôture de l'exercice sous revue. De plus, la question de la taxation définitive des centrales partenaires situées dans le canton des Grisons doit encore être clarifiée. Les risques qui en résultent sont identifiés, évalués et, le cas échéant, enregistrés. La détermination des actifs d'impôts différés repose sur des estimations parfois très importantes. Les prévisions sous-jacentes couvrent plusieurs années et comprennent, entre autres, les prévisions des bénéfices imposables futurs, ainsi que des questions d'interprétation sur les bases légales existantes.

Principes comptables

La charge d'impôts sur le revenu correspond à la somme totale des impôts sur le revenu courants et différés. Les impôts sur le revenu sont calculés sur les résultats imposables au moyen des taux d'imposition en vigueur lors de la clôture individuelle correspondante et les impôts différés sur le revenu aux taux fiscaux annoncés ou en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les impôts sur le revenu différés sont pris en considération sur la base des différences que présentent certains postes de produits et de charges dans les comptes annuels internes au Groupe et les comptes annuels fiscaux. Le calcul des impôts sur le revenu différés résultant des différences temporaires s'effectue selon la méthode « balance sheet liability ». Aucun impôt sur le revenu différé n'est pris en compte dans les différences d'évaluation liées à des participations dans des sociétés du Groupe qui ne seront pas dissoutes dans un proche avenir et pour lesquelles le contrôle des décisions appartient au Groupe. Les actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan si leur réalisation est garantie avec une certitude suffisante. Les reports de pertes non inscrits au bilan et les actifs d'impôts non reconnus sont publiés.

2.8 Résultat par action

	2021	2020 (ajusté) ²
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies en millions de CHF	- 272	152
Intérêts du capital hybride, attribuable à la période en millions de CHF ¹	- 29	- 29
Part des actionnaires d'Alpiq Holding SA dans le résultat des activités poursuivies en millions de CHF	- 301	123
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies en millions de CHF		- 56
Part des actionnaires d'Alpiq Holding SA dans le résultat des activités poursuivies et non poursuivies en millions de CHF	- 301	67
Nombre pondéré d'actions en circulation	33 110 364	33 110 364
Résultat par action des activités poursuivies en CHF, dilué et non dilué	- 9,10	3,70
Résultat par action des activités non poursuivies en CHF, dilué et non dilué	0,00	- 1,69
Résultat par action en CHF, dilué et non dilué	- 9,10	2,01

1 Voir note 3.7

2 Voir note 1.4

Il n'existe aucun élément conduisant à une dilution du résultat par action.

3 Gestion du risque, instruments financiers et financement

3.1 Gestion des risques financiers

Principes généraux

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe Alpiq est exposé à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques de crédit, de liquidité et de marché (risques liés aux prix de l'énergie, risques de change et risques de taux d'intérêt). Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques.

La Direction générale est responsable de sa réalisation et de sa mise en œuvre. Le Risk Management Committee veille au respect des principes et directives. Il définit également la stratégie de couverture pour protéger la production des centrales Alpiq, entérinée par la Direction générale.

La Group Risk Policy fixe les principes de gestion des risques du Groupe Alpiq. Ces principes comprennent des directives sur la prise, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques commerciaux et définissent l'organisation et les responsabilités de la gestion des risques. Les unités compétentes gèrent leurs risques conformément à la politique de risque prédéfinie pour leur domaine et dans le respect des limites prescrites. L'objectif est de garantir un rapport équilibré entre les risques commerciaux encourus, les revenus et les fonds propres porteurs de risque.

La Group Risk Policy se compose d'une Business Risk Policy applicable à l'échelle du Groupe, d'une Energy Risk Policy spécifique aux activités liées à l'énergie et d'une Financial Risk Policy. La Business Risk Policy régit le processus annuel de cartographie des risques, la définition et le contrôle des mesures d'atténuation des risques opérationnels et stratégiques ainsi que la gestion de la sécurité intégrale. L'Energy Risk Policy définit les processus et méthodes de gestion des risques de marché et de crédit dans les activités liées à l'énergie. En outre, elle régit la gestion des variations de liquidités occasionnées par les activités de négoce en bourse et les conventions bilatérales d'appels de marge. Enfin, elle détermine les principes de la stratégie de couverture (hedging) pour les portefeuilles de négoce de la production d'énergie. La Financial Risk Policy définit le cadre de la gestion des risques financiers au sein du Groupe Alpiq sur le plan du contenu, de l'organisation et de la technique. Elle règle la gestion des risques liés à la liquidité, au change et aux taux d'intérêt.

L'unité fonctionnelle Risk Management est en charge du processus de gestion des risques ; elle est subordonnée à la CEO. L'unité fonctionnelle met à disposition des méthodes et des instruments destinés à la mise en œuvre de la gestion des risques et veille à ce que les rapports parviennent en temps voulu au Conseil d'administration, à la Direction générale et au Risk Management Committee.

Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, les risques stratégiques et opérationnels à l'échelle du Groupe sont identifiés et évalués puis affectés aux responsables des risques qui se chargent de leur gestion et de leur surveillance. L'unité fonctionnelle Risk Management supervise la mise en œuvre des mesures prises. Des limites de risques sont attribuées aux risques de marché, de crédit et de liquidité. Elles sont ajustées à la capacité de risque globale de l'entreprise et contrôlées en permanence.

Gestion du capital

La gestion du capital au sein du Groupe Alpiq obéit à la stratégie financière du Groupe. Dans le cadre du processus de budgétisation et de planification, le Conseil d'administration prend chaque année connaissance de l'évolution prévue des valeurs déterminantes pour la gestion du capital. Il est également régulièrement informé de son évolution réelle. Le niveau des fonds propres consolidés et le ratio d'endettement du Groupe sont déterminants pour la stratégie. Le 31 décembre 2021, le ratio des fonds propres s'est établi à 26,2 % (exercice précédent : 51,0 %).

Alpiq Holding SA achète une part significative du financement du Groupe Alpiq de façon centralisée. La source de financement principale est le marché des capitaux suisse. Au cours du deuxième semestre 2021, le Groupe Alpiq a fait appel aux lignes de crédit à court terme accordées pour couvrir les besoins de financement des activités de négoce, qui ont connu une hausse soudaine. De plus, les actionnaires ont mis à disposition des liquidités à court terme. La part d'Alpiq Holding SA dans le total des engagements financiers du Groupe s'élève à 70 % au 31 décembre 2021 (61 %). Le montant des passifs financiers doit présenter un juste équilibre par rapport à la capacité de rendement afin de conserver une note de crédit élevée et conforme au reste de la branche. Le ratio de l'endettement net par rapport à l'EBITDA avant effets exceptionnels est déterminant pour la gestion du capital. Il est calculé comme suit :

En millions de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Passifs financiers à long terme	627	913
Passifs financiers à court terme	946	299
Passifs financiers	1 573	1 212
Dépôts à court terme	35	596
Titres		27
Liquidités	863	340
Placements financiers (liquidité)	898	963
Endettement net (dette nette)	675	249
EBITDA avant effets exceptionnels	302	262
Dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels	2,2	1,0

Le Groupe Alpiq dispose des lignes de crédit suivantes avec les banques :

En millions de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Lignes de crédit garanties non affectées accordées par des banques et des institutions financières	503	353
dont revendiquées	331	
dont encore disponibles	172	353

Les obligations des financements conclus par le Groupe Alpiq sont les suivantes :

Contrat	Echéance	En millions de CHF	Utilisation au 31.12.2021 en millions de CHF	Utilisation au 31.12.2020 en millions de CHF	Obligations financières		Autres obligations	
					Ratio FP	Dette nette / EBITDA	Rating bancaire	
Limite de crédit consortial	Déc. 22	200	200	0	x	x	x	

La contrepartie dispose d'un droit de résiliation si les obligations ne sont pas respectées. Au 31 décembre 2020, toutes les conditions étaient remplies. A la date butoir du 31 décembre 2021, les banques de crédit consortiales ont accepté de suspendre les conditions financières jusqu'à l'échéance finale du 31 décembre 2022. La condition relative à la notation des banques a continué d'être remplie.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit a pour objet les pertes potentielles découlant de l'incapacité des partenaires commerciaux à honorer leurs engagements contractuels vis-à-vis du Groupe Alpiq.

La gestion de ce risque dans les activités liées à l'énergie concerne toutes les unités opérationnelles et filiales qui enregistrent un volume d'activité significatif avec des contreparties externes. Elle consiste à contrôler en permanence les créances en cours des contreparties, à en prévoir l'évolution et à analyser la solvabilité des partenaires traditionnels ou nouveaux. Dans ce cadre, sont pris en compte aussi bien les produits dérivés de l'énergie comptabilisés en tant qu'instruments financiers que les contrats conclus en vue d'une livraison ou d'une réception d'énergie. La gestion du risque de crédit s'effectue essentiellement à l'aide de limites de crédit fixées en fonction des notations de solvabilité. Le Groupe Alpiq classe les contreparties ou groupes de contreparties (groupes de risques) dans des catégories de risques (AAA – CCC) en fonction de leur probabilité de défaut. Dans un premier temps, la note de solvabilité détermine la limite de

crédit. La constitution de sûretés telles que garanties, paiements anticipés ou assurances peut permettre de relever cette limite. Les notations des contreparties actives sont contrôlées périodiquement et les limites de crédit sont ajustées si nécessaire. Dans les activités liées à l'énergie, seuls sont en principe conclus des contrats avec des contreparties qui remplissent les critères de la Group Risk Policy. Les encours de crédit sont contrôlés et gérés en permanence par une procédure formalisée.

Le risque de crédit maximal calculé correspond à la valeur comptable des actifs financiers et s'élève à 8 785 millions de CHF au 31 décembre 2021 (exercice précédent : 2 720 millions de CHF). Le risque de crédit est réduit par les garanties détenues. Le nombre et la diversification géographique des clients ainsi que la consolidation des postes réduisent les possibilités de concentration des risques pour le Groupe Alpiq. En raison de la hausse substantielle des prix de l'énergie au cours de l'exercice sous revue, les valeurs de remplacement des dérivés de l'énergie et donc le risque de crédit ont augmenté de manière significative face à plusieurs contreparties dans différents pays et ont également entraîné des problèmes de liquidité pour certaines contreparties. Afin de réduire l'impact sur Alpiq, des mesures ont été convenues avec les contreparties. Les dérivés de l'énergie correspondants ont été reclassés en dérivés de l'énergie de niveau 3 après prise en compte du risque de crédit, voir [note 3.2](#). Jusqu'à la fin de l'année, ces postes ont pu être réduits à environ 1 million de CHF. Les informations relatives à l'influence sur les créances sont publiées dans la [note 4.5](#).

De plus, à la date de clôture du bilan, les concentrations de risques suivantes concernaient deux contreparties sans signe concret de risque de défaillance:

En millions de CHF	31.12.2021
Contrep partie classée dans la classe de risque BBB	
Valeurs de remplacement positives des dérivés de l'énergie	851
Créances résultant des livraisons et prestations	96
Contrep partie classée dans la classe de risque BB-	
Valeurs de remplacement positives des dérivés de l'énergie	657
Créances résultant des livraisons et prestations	1

Afin de gérer activement le risque de crédit lié aux liquidités et aux dépôts à terme, l'unité fonctionnelle Treasury a fixé certaines limites qui restreignent le montant des actifs détenus par une contrepartie. Les limites sont calculées et contrôlées sur une base mensuelle en fonction de divers facteurs. Comme pour l'exercice précédent, aucune concentration de risque significative n'est à signaler à la date de clôture du bilan, puisque les liquidités et les dépôts à terme sont largement diversifiés, échelonnés dans le temps et mis en place avec des contreparties à faible risque de défaillance. Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire d'amortir des créances envers des contreparties financières.

Compensation des actifs et passifs financiers

Une part significative des transactions énergétiques effectuées par le Groupe Alpiq se base sur des contrats contenant un accord de netting. Dans le négoce d'énergie, les accords de netting constituent un instrument courant pour réduire le volume des flux de trésorerie effectifs. Les postes concernant la même contrepartie sont présentés en montants nets dans le bilan uniquement si l'accord de netting qui permet de compenser les montants comptabilisés est juridiquement applicable et qu'une compensation nette est prévue.

En millions de CHF	31.12.2021			31.12.2020		
	Brut	Netting	Net (bilan)	Brut	Netting	Net (bilan)
Actifs financiers						
Créances résultant des livraisons et prestations	3 644	- 1 998	1 646	1 739	- 1 025	714
Dérivés de l'énergie ¹	22 101	- 17 041	5 060	1 805	- 1 184	621
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	38		38	5		5
Passifs financiers						
Engagements résultant des livraisons et prestations	3 011	- 1 998	1 013	1 434	- 1 025	409
Dérivés de l'énergie	22 363	- 17 041	5 322	1 626	- 1 184	442
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	21		21	19		19

- 1 Dont 41 millions de CHF nets (exercice précédent : 0 million de CHF) provenant de contrats « own use » désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur.

Garanties financières

Des sécurités supplémentaires, telles que des garanties, des règlements d'appels de marge ou des assurances, peuvent être demandées en sus si nécessaire. Les garanties disponibles au sein du Groupe Alpiq couvrent en général les transactions d'énergie qui ne sont pas notées au bilan sous forme de fournitures physiques ainsi que les transactions comptabilisées sous forme d'instruments financiers. Les garanties financières obtenues et octroyées dans le cadre des conventions d'appels de marge sont précisées ci-après :

En millions de CHF	31.12.2021		31.12.2020	
	Garanties financières obtenues	Garanties financières octroyées	Garanties financières obtenues	Garanties financières octroyées
Garanties en espèces ¹	318	101	58	12
Garanties ²	323	72	6	
Total	641	173	64	12

- 1 Inclus dans les postes « Créances » et « Autres engagements à court terme »
 2 Les garanties envers des entreprises associées ou des tiers au profit de tiers sont précisées dans la note 4.8.

Risque de liquidités

Dans le négoce européen de l'énergie, une partie importante des créances est compensée et réglée à des échéances mensuelles fixes (ce que l'on appelle le « netting »), ce qui réduit les pics de besoins en liquidités. Sur les bourses de l'énergie et entre les négociants en énergie, il est courant de procéder à des appels de marge pour réduire le risque de contrepartie. Alpiq doit ainsi mettre à disposition ou peut exiger des garanties en espèces importantes sous forme de liquidités ou de garanties bancaires à court terme en raison des fluctuations des prix de l'énergie. En outre, des modifications importantes des liquidités peuvent également survenir, car tant Alpiq que les contreparties ont dans de nombreux cas le droit contractuel de remplacer à court terme les garanties en espèces (« cash collaterals ») fournies par une garantie bancaire et inversement. Le Groupe Alpiq compense la variation des besoins en appliquant un système d'alerte anticipée, en détenant des liquidités suffisantes et en négociant des lignes de crédit auprès de banques. La gestion des liquidités consiste à planifier, contrôler, mettre à disposition et optimiser mois après mois les liquidités du Groupe Alpiq.

Le tableau suivant liste les flux de trésorerie attendus pour les passifs financiers et les instruments financiers dérivés. Une sortie de liquidités à l'échéance est anticipée pour les prêts dont le refinancement est prévu après l'expiration du contrat sans avoir été sécurisé contractuellement. Les flux de trésorerie effectifs peuvent donc présenter des écarts significatifs par rapport aux échéances contractuelles. Les flux de trésorerie liés aux produits dérivés sont présentés en montants nets si les accords de netting avec les contreparties sont applicables et si la réalisation s'effectue par le biais de paiements nets. En fonction de la performance future des produits dérivés jusqu'à leur échéance, les flux de trésorerie effectifs peuvent différer sensiblement des montants déclarés. Afin de présenter le risque de liquidité effectif des instruments financiers dérivés, le tableau suivant présente les entrées et les sorties de trésorerie provenant de contrats ayant des valeurs de remplacement positives et négatives, bien que les IFRS n'exigent que la présentation du risque de liquidité des passifs financiers. Les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les futures transactions énergétiques pour usage propre (« own use ») ne sont en principe pas inclus dans le tableau car il s'agit de transactions en cours qui ne sont pas comptabilisées au bilan.

2021 : échéancier des passifs financiers et des instruments financiers dérivés

En millions de CHF	Valeur comptable	Flux de trésorerie					
		Total	< 1 mois	1 – 3 mois	4 – 12 mois	1 – 5 ans	> 5 ans
Engagements résultant des livraisons et prestations	1 013	– 1 013	– 886	– 106	– 20	– 1	
Emprunts obligataires	675	– 709			– 291	– 418	
Prêts passifs	854	– 871	– 441	– 129	– 101	– 154	– 46
Obligations locatives	44	– 54	– 1	– 1	– 5	– 23	– 24
Autres passifs financiers ¹	507	– 457	– 407	– 37	– 11	– 2	
Sorties de fonds issues de passifs financiers non dérivés		– 3 104	– 1 735	– 273	– 428	– 598	– 70
Dérivés de l'énergie ²	– 262						
Entrées de fonds		4 789	2	971	1 913	1 837	66
Sorties de fonds		– 5 039	– 4	– 1 064	– 2 179	– 1 785	– 7
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	17						
Entrées de fonds		736	337	310	79	10	
Sorties de fonds		– 726	– 330	– 300	– 81	– 15	
Entrées / (sorties) de fonds nettes issues d'instruments financiers dérivés		– 240	5	– 83	– 268	47	59

1 La valeur comptable comprend des engagements liés aux prêts convertibles de Swissgrid SA pour lesquels aucune sortie de fonds n'est prévue (voir note 3.3).

2 Dont 41 millions de CHF nets provenant de contrats « own use » désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur.

2020 : échéancier des passifs financiers et des instruments financiers dérivés

En millions de CHF	Valeur comptable	Flux de trésorerie				
	Total	< 1 mois	1 - 3 mois	4 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans
Engagements résultant des livraisons et prestations	409	- 409	- 379	- 23	- 7	
Emprunts obligataires	818	- 870		- 162	- 708	
Prêts passifs	346	- 365	- 29	- 112	- 174	- 50
Obligations locatives	48	- 60	- 1	- 5	- 26	- 27
Autres passifs financiers ¹	263	- 157	- 114	- 34	- 8	- 1
Sorties de fonds issues de passifs financiers non dérivés		- 1 861	- 494	- 87	- 294	- 909
Dérivés de l'énergie	179					
Entrées de fonds		3 355	3	351	1 405	1 587
Sorties de fonds		- 3 095	- 5	- 421	- 1 363	- 1 301
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	- 14					
Entrées de fonds		1 669	74	327	1 252	16
Sorties de fonds		- 1 683	- 73	- 327	- 1 257	- 26
Entrées / (sorties) de fonds nettes issues d'instruments financiers dérivés		246	- 1	- 70	37	276
				37	276	4

1 La valeur comptable comprend des engagements liés aux prêts convertibles de Swissgrid SA pour lesquels aucune sortie de fonds n'est prévue (voir note 3.3).

Risque de marché

Le risque de marché auquel s'expose le Groupe Alpiq se compose essentiellement des risques liés aux prix de l'énergie, des risques de change et de taux d'intérêt. Ces risques sont évalués en continu et gérés à l'aide d'instruments financiers dérivés. L'évaluation des risques de marché s'inscrit dans le cadre de la Group Risk Policy définie à l'échelle du Groupe. Elle fixe les règles concernant la prise de risques, leur évaluation, leurs limites et leur contrôle. Le Risk Management Committee veille en permanence au respect des limites de risque, sur la base des rapports réguliers que lui transmet l'unité fonctionnelle Risk Management.

Risques liés aux prix de l'énergie

Le risque lié aux prix de l'énergie se caractérise par de potentielles fluctuations de prix susceptibles de pénaliser le Groupe Alpiq. Elles peuvent découler notamment de variations de la volatilité, du niveau des prix sur le marché ou de corrélations entre marchés et produits. Les risques de liquidité appartiennent également à cette catégorie. Ils surviennent lorsque, par manque d'offres sur le marché, une position ouverte ne peut être liquidée, ou seulement à des conditions très défavorables. Les futures transactions énergétiques pour usage propre (« own use ») ne sont généralement pas saisis en tant qu'instruments financiers. Ce type de transaction s'inscrit dans le cadre de l'optimisation du parc de centrales. Une grande partie des valeurs de remplacement issues du négoce de produits dérivés de l'énergie à la date de référence est imputable au processus d'optimisation, sachant que les valeurs de remplacement positives et négatives se compensent largement. Alpiq procède également à des transactions de négoce sur des produits dérivés de l'énergie. Les produits dérivés de l'énergie conclus par le Groupe Alpiq sont en général conçus en tant que contrats à terme. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuels valables à la date de clôture du bilan. L'effet du risque de crédit sur les justes valeurs n'est en général pas

significatif. Des informations sur la situation en 2021 sont disponibles au chapitre Gestion du risque de crédit. Les risques liés aux transactions de négoce et d'optimisation sont gérés sur la base de responsabilités clairement définies et des limites de risques prescrites conformément aux dispositions de la Group Risk Policy. Le respect de ces limites fait régulièrement l'objet d'un rapport formalisé sur les risques établi par Risk Management à l'attention du Risk Management Committee et de la Direction générale. Les positions à risques sont surveillées conformément aux normes « Value at Risk » (VaR) et « Profit at Risk » (PaR).

Risques de change

Pour réduire les risques de change, le Groupe Alpiq recourt dans la mesure du possible à une couverture naturelle des produits et charges d'exploitation en devises étrangères. Le risque de change résiduel est couvert par des contrats à terme conformément à la politique des risques financiers. Les risques de change liés à la production ou à l'achat d'énergie sont, dans la mesure du possible, transférés par contrat à la contrepartie. Lorsque cela ne s'avère que partiellement possible voire impossible, des opérations à terme servent de couverture avec un horizon de placement à moyen terme dans le respect de la politique des risques financiers. Pour éviter des fluctuations du résultat, la comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting) est utilisée dans la mesure du possible. Les dérivés de devises sont exclusivement des produits OTC. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme valables à la date de clôture du bilan. Les investissements nets dans des filiales étrangères sont également soumis aux fluctuations des taux de change. La différence des taux d'inflation doit toutefois compenser la variation du niveau des taux de change à long terme. Par conséquent, les investissements dans les filiales étrangères (risques de conversion) ne sont pas couverts.

Risques de taux d'intérêt

Les actifs et passifs financiers rémunérés du Groupe Alpiq sont exposés à des risques liés à la volatilité des taux d'intérêt. Conformément à la Financial Risk Policy, la liquidité est investie avec une échéance maximale de deux ans. Les besoins financiers sont toutefois couverts à long terme par le biais de taux fixes. Les financements à taux variables, surtout ceux à long terme, sont généralement garantis au moyen de swaps de taux d'intérêt. Toute variation des taux d'intérêt se répercute donc sur le produit financier côté actifs. Les dérivés de taux d'intérêt sont exclusivement des produits OTC. La juste valeur est définie sur la base des flux de paiement convenus par contrat et actualisés aux taux de marché actuels.

Analyse de sensibilité

Les conséquences des fluctuations possibles et réalistes des risques de marché précités sont détaillées ci-après et donnent une représentation de la sensibilité des risques de marché sur le résultat financier du Groupe Alpiq. Les sensibilités se basent sur les instruments financiers portés au bilan à la date de référence de celui-ci. Concernant les produits dérivés sur l'énergie, la fluctuation annuelle (en %) considérée comme possible des justes valeurs est déterminée sur la base des prix de marché des trois dernières années des matières premières suivantes : électricité, gaz, charbon et pétrole. Les écarts maximums par rapport à la moyenne avec un niveau de confiance de 99 % sont utilisés pour calculer les sensibilités. Les fluctuations possibles et réalistes des taux de change sont calculées à l'aide des fluctuations historiques et estimées à 5 %. La sensibilité des swaps de taux d'intérêt reflète la conséquence d'un déplacement parallèle de 1 % de la courbe de taux sur la variation de la juste valeur. Pour quantifier les risques individuels, Alpiq part du principe que toutes les autres variables demeurent inchangées. Les effets sont indiqués avant impôts pour les activités poursuivies.

En millions de CHF	31.12.2021			31.12.2020		
	+ / - en %	Influence + / - sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence + / - sur le poste Autre résultat avant impôts sur le revenu	+ / - en %	Influence + / - sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence + / - sur le poste Autre résultat avant impôts sur le revenu
Risque lié aux prix de l'énergie	154,7	470		47,4	85	
Risque de change EUR / CHF	5,0	30	27	5,0	0	35
Risque de change EUR / CZK	5,0	0		5,0	0	
Risque de change EUR / PLN	5,0	1		5,0	0	
Risque de taux d'intérêt	1,0	2	2	1,0	6	4

3.2 Instruments financiers

Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	31.12.2021		31.12.2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Participations financières	1	1	1	1
Titres			27	27
Valeurs de remplacement positives des dérivés				
Dérivés de l'énergie ¹	5 060	5 060	621	621
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	38	38	5	5
Passifs financiers évalués aux coûts amortis				
Emprunts obligataires	675	701	818	857
Prêts passifs	854	861	346	358
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Valeurs de remplacement négatives des dérivés				
Dérivés de l'énergie	5 322	5 322	442	442
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	21	21	19	19

1 Dont 41 millions de CHF nets (exercice précédent : 0 million de CHF) provenant de contrats « own use » désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur.

Pour tous les autres instruments financiers évalués au coût amorti, à l'exception des obligations locatives, la valeur comptable ne se différencie de la juste valeur que de façon négligeable. Les justes valeurs correspondantes ne sont donc pas présentées.

Hiérarchisation des instruments financiers à leur juste valeur

A la date de clôture du bilan, le Groupe Alpiq a évalué, respectivement présenté, les postes ci-dessous à leur juste valeur. Les instruments financiers ont été classés selon la hiérarchie d'évaluation suivante :

Niveau 1 :

prix négociés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 :

modèle d'évaluation se basant sur des prix négociés sur des marchés actifs ayant une influence déterminante sur la juste valeur

Niveau 3 :

modèles d'évaluation avec des paramètres ne se fondant pas sur des prix négociés sur des marchés actifs et ayant une influence déterminante sur la juste valeur

En millions de CHF	31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Participations financières	1		1	
Dérivés de l'énergie	5 060		4 956	104
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	38		38	
Passifs financiers évalués aux coûts amortis				
Emprunts obligataires	701	701		
Prêts passifs	861		861	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Dérivés de l'énergie	5 322		5 234	88
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	21		21	

En millions de CHF	31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Participations financières	1		1	
Titres	27		27	
Dérivés de l'énergie	621		540	81
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	5		5	
Passifs financiers évalués aux coûts amortis				
Emprunts obligataires	857	857		
Prêts passifs	358		358	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Dérivés de l'énergie	442		440	2
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	19		19	

Durant l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent, aucune reclassification entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu. La reclassification du niveau 2 au niveau 3 mentionné ci-dessous concerne les dérivés de l'énergie présentant une augmentation significative du risque de crédit (voir le chapitre Gestion du risque de crédit, [note 3.1](#) pour plus d'informations), tandis que la reclassification du niveau 3 au niveau 2 concerne des dérivés de l'énergie à plus long terme, pour lesquels l'évaluation repose désormais sur des prix de marché observables avec l'augmentation de la liquidité du marché. Alpiq procède toujours à une reclassification entre le niveau 2 et le niveau 3 à la fin de la période du rapport.

Les dérivés de l'énergie, de devises et de taux d'intérêt sont des produits OTC relevant essentiellement du niveau 2. L'estimation des produits dérivés de l'énergie fait appel à une courbe de prix modèle. Dans cette courbe, les facteurs d'intrant observables (prix de marché) sont complétés par des prix forward horaires qui sont sans arbitrage et qui sont comparés chaque mois à l'aide d'un benchmarking externe des prix.

La juste valeur des prêts passifs correspond aux paiements des amortissements et des intérêts convenus contractuellement et actualisés aux taux du marché.

Produits dérivés de l'énergie de niveau 3

Les produits dérivés de l'énergie déclarés au niveau 3 sont évalués à l'aide de méthodes qui utilisent en partie des intrants tels que les prix de l'énergie à long terme ou les taux d'actualisation qui ne peuvent être dérivés directement d'un marché actif. Dans les cas complexes, l'évaluation est réalisée selon une méthode basée sur les flux de trésorerie actualisés (discounted cash-flows). A l'exception du risque de crédit, un changement réaliste des intrants non observables n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat global ni sur les fonds propres d'Alpiq. De plus amples informations sur le risque de crédit des dérivés de l'énergie de niveau 3 sont fournies dans la [note 3.1](#).

Le tableau suivant montre l'évolution des produits dérivés de l'énergie classés selon le niveau 3 :

En millions de CHF	2021		2020	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Valeurs de remplacement au 1.1.	81	2	1	9
Achats	18	7	63	
Cessions	- 132			
Compensations	- 37	- 5		
Variation de la juste valeur affectant le compte de résultat dans le chiffre d'affaires net ¹	159	149	17	- 5
Reclassification au niveau 3	20	5		
Reclassification depuis le niveau 3		- 1	- 1	
Netting	- 1	- 62	1	- 2
Différences issues des conversions en devises	- 4	- 7		
Valeurs de remplacement au 31.12.	104	88	81	2

1 Dont 64 millions de CHF (exercice précédent : 17 millions de CHF) sont imputables à des actifs et 149 millions de CHF (- 5 millions de CHF) à des passifs (avant netting) qui étaient encore détenus au 31 décembre.

Evolution des gains et pertes « au 1^{er} jour »

Lors de l'évaluation d'instruments financiers dont les paramètres d'évaluation ne sont pas entièrement basés sur les prix négociés sur des marchés actifs, la juste valeur au moment de la conclusion du contrat peut différer du prix de la transaction. Cette différence est reportée comme un gain ou une perte au premier jour et amortie de manière linéaire jusqu'à ce que les marchés sous-jacents aux paramètres d'évaluation soient liquides.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la variation des gains et pertes reportés, reconnus le premier jour. Ces positions concernent uniquement les produits dérivés de l'énergie de niveau 3.

En millions de CHF	2021		2020	
	Gains au 1 ^{er} jour	Pertes au 1 ^{er} jour	Gains au 1 ^{er} jour	Pertes au 1 ^{er} jour
Etat au 1.1.	11	12	0	13
Gains / pertes reporté(e)s provenant de nouvelles transactions	18	7	13	
Gains et pertes comptabilisés dans le compte de résultat	- 10	- 2	- 2	- 1
Différences issues des conversions en devises	- 1	0		
Etat au 31.12.	18	17	11	12

Charges / produits relatifs aux actifs et passifs financiers

En millions de CHF	2021		2020	
	Compte de résultat	Autre résultat	Compte de résultat	Autre résultat
Bénéfices / pertes nets (sans les intérêts)				
Actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	- 49		91	
Contrats d'utilisation propre (« own use ») désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur	36			
Actifs financiers évalués aux coûts amortis ¹	- 66		40	
Désignés comme instrument de couverture	20	16	19	- 8
Produits et charges d'intérêts				
Produits d'intérêts pour actifs financiers évalués aux coûts amortis ¹	7		14	
Charges d'intérêts pour passifs financiers évalués aux coûts amortis	- 27		- 31	
Charges d'intérêts pour passifs financiers évalués à la juste valeur et désignés comme instrument de couverture	- 6		- 7	

- 1 Comprend les effets de l'ajustement du prix d'achat pour le transfert du réseau suisse à très haute tension de 12 millions de CHF (exercice précédent : 39 millions de CHF), voir la note 5.1 pour les détails.

Des informations sur les corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations figurent dans la [note 4.5](#).

Principes comptables

Les participations financières, les titres et les dérivés sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués aux coûts d'acquisition amortis. Le Groupe Alpiq ne dispose d'aucun instrument financier évalué à sa juste valeur selon les autres éléments du résultat global.

Actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lors du premier calcul à leur juste valeur. Les coûts de transaction correspondants sont passés directement dans le compte de résultat. Les variations de valeur des instruments financiers évalués à leur juste valeur sont comptabilisées dans le résultat financier par le biais du compte de résultat, à l'exception des dérivés de devises conclus dans le cadre de la couverture de transactions d'énergie. La variation de valeur de dérivés dans le cadre de l'activité énergétique est enregistrée en chiffre d'affaires net.

Les futures transactions énergétiques pour usage propre (« own use ») ne figurent en principe pas au bilan. Elles incluent les contrats d'achat ou de vente d'un produit non financier qui peuvent être réglés par un règlement net en espèces ou par d'autres instruments financiers ou par l'échange d'instruments financiers, comme si les contrats étaient des instruments financiers. Alpiq désigne exceptionnellement et irrévocablement de telles transactions comme un contrat évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat si, dans le cas contraire, des incohérences apparaissent dans la comptabilisation (« accounting mismatch ») par rapport aux opérations de couverture.

Actifs et passifs financiers évalués aux coûts amortis

Les actifs et passifs financiers évalués aux coûts d'acquisition amortis sont évalués, à l'exception des créances résultant des livraisons et prestations, à leur juste valeur lors du premier calcul, majorés ou diminués des coûts de transaction directement imputables. Les créances résultant des livraisons et prestations sont évaluées au prix de transaction.

L'évaluation ultérieure d'actifs financiers aux coûts d'acquisition amortis applique la méthode suivante pour le calcul des dépréciations : les pertes futures prévues sur les actifs financiers non garantis sont comptabilisées conformément au modèle prospectif fondé sur les pertes attendues (expected credit loss model). Les dépréciations relatives aux pertes attendues sont déterminées au moyen de probabilités de défaillance de crédit publiques ; elles tiennent compte d'informations prévisionnelles ainsi que de probabilités de défaillance historiques. Pour les actifs financiers, les pertes attendues au cours des douze mois suivants sont comptabilisées. Si le risque de crédit augmente de façon significative pour certaines contreparties, des corrections de valeur sont enregistrées sur les actifs concernés pour toute la durée restante du contrat. Concernant les créances de livraisons et de prestations, l'approche simplifiée pour la prise en compte des pertes attendues est appliquée, conformément à IFRS 9. Dans ce cadre, les pertes attendues pour l'ensemble de la durée résiduelle sont comptabilisées (voir [note 4.5](#)).

Alpiq analyse les pertes antérieures sur les crédits et en déduit une évaluation des pertes attendues futures, en tenant compte des conditions-cadres économiques et des informations obtenues en externe. Les évaluations sont périodiquement vérifiées et analysées. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations et entraîner des ajustements sur les périodes ultérieures.

Hedge Accounting

Alpiq utilise des produits dérivés sur l'énergie, les devises et les taux d'intérêt pour se couvrir contre les fluctuations des flux de trésorerie de transactions hautement probables (cash-flow hedges). Contrairement à la comptabilisation des produits dérivés de l'énergie, la comptabilité de couverture (hedge accounting) est utilisée pour certains dérivés de devises étrangères et de taux d'intérêt.

	31.12.2021		31.12.2020	
	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés dans l'actif circulant (en millions de CHF)	9		3	
Instruments financiers dérivés dans les fonds étrangers à court terme (en millions de CHF)	3	8	1	16
Valeur nominale (en millions de CHF)	466		230	
Valeur nominale (en millions d'EUR)	980	97	1 026	139

Tant les activités de base couvertes que les swaps de taux d'intérêt sont basés sur les taux d'intérêt EURIBOR. Aucun ajustement de contrats n'a été négocié ni de contrat existant résilié dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. L'impact financier de la réforme sur le Groupe Alpiq est estimé comme étant insignifiant. Conformément aux

dérogations d'IFRS 9, les flux de trésorerie futurs couverts sont toujours attendus, également après la mise en œuvre de la réforme, et la comptabilité de couverture est maintenue.

Avant d'utiliser un nouvel instrument de couverture, la situation en matière de risque est analysée dans sa globalité dans le cadre de la stratégie et de la définition des objectifs de gestion du risque, puis la relation de couverture entre les instruments de couverture et l'élément couvert est définie. Cette démarche permet de s'assurer que les exigences d'efficacité sont satisfaites au début de la relation de couverture. La désignation formelle s'effectue dans le cadre de la documentation de la relation de couverture. L'utilisation d'un nouvel instrument de couverture nécessite une autorisation formelle.

Variation des réserves de cash-flow hedges

En millions de CHF	2021		2020	
	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt
Réserves de cash-flow hedge au 1.1.	24	- 15	33	- 17
Comptabilisation du bénéfice / de la perte	29	1	6	- 2
Reclassification du bénéfice / de la perte réalisé dans le chiffre d'affaires net	- 19		- 19	
Reclassification du bénéfice / de la perte réalisé dans le résultat financier		6		7
Variation issue des centrales partenaires et autres entreprises associées				- 2
Inefficacité comptabilisée dans les produits financiers		- 1		
Impôts sur le revenu	- 2	- 1	4	- 1
Réserves de cash-flow hedge au 31.12.	32	- 10	24	- 15

Couverture de change

Les postes en devises étrangères liés à la vente de capacités de production suisses en euros sont couverts sur la base des volumes de transactions attendus à l'aide d'opérations à terme sur devises. Dans ce cadre, la composante spot est désignée comme instrument de couverture pour la comptabilité de couverture. Les bénéfices / pertes non réalisés de la composante spot sont enregistrés sous les autres éléments du résultat, en tenant compte des impôts différés. Les variations de la composante à terme sont comptabilisées dans le compte de résultat. A la date de clôture du bilan, aucune inefficacité des couvertures de change n'a été constatée. Les activités de base auront un effet sur le compte de résultat des années 2022 à 2025.

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2021, il existe des swaps de taux d'intérêt servant à fixer les taux d'intérêt liés au financement de projets à taux variable. Les financements de projets présentent une durée restante allant de trois à neuf ans.

En millions de CHF	2021	2020
Valeur de remplacement négative swaps de taux d'intérêt au 1.1.	16	21
Paiements d'intérêts réalisés	- 6	- 7
Variation juste valeur	- 1	2
Différences issues des conversions en devises	- 1	
Valeur de remplacement négative swaps de taux d'intérêt au 31.12.	8	16

3.3 Autres actifs à long terme

En millions de CHF	Participations financières	Prêts octroyés	Avoirs de prévoyance en faveur du personnel ¹	Actifs divers à long terme	Total
Valeurs comptables au 1.1.2021	1	11		49	61
Entrées			80	12	92
Reclassifications		- 1		- 49	- 50
Valeurs comptables au 31.12.2021	1	10	80	12	103

1 Voir note 6.3

En millions de CHF	Participations financières	Prêts octroyés	Avoirs de prévoyance en faveur du personnel	Actifs divers à long terme	Total
Valeurs comptables au 1.1.2020	1	7		99	107
Entrées		5			5
Reclassifications		- 1		- 50	- 51
Valeurs comptables au 31.12.2020	1	11		49	61

Alpiq a cédé l'ensemble des créances de prêt octroyées par Swissgrid SA en 2014 dans le cadre du transfert du réseau à très haute tension suisse. Lors de la vente, les tranches du prêt Swissgrid ont été cédées sans le droit de conversion qui en fait partie par contrat. Si certaines conditions sont remplies, Swissgrid SA peut ou doit convertir les prêts en fonds propres. Les acquéreurs des prêts recevraient alors des participations aux fonds propres de Swissgrid SA. Dans le cas d'une conversion et vu le contrat conclu avec les acquéreurs des prêts, Alpiq est toutefois tenue de reprendre de ces derniers l'ensemble des participations aux fonds propres de Swissgrid SA issues de la conversion à hauteur de 49 millions de CHF au maximum (exercice précédent : 99 millions de CHF). Alpiq a donc vendu les prêts tout en contractant un engagement à hauteur de 49 millions de CHF (99 millions de CHF). En raison des modalités contractuelles de la transaction, les prêts n'ont pas pu être comptabilisés et restent dans les comptes d'Alpiq en tant que « Créances » à hauteur de 49 millions de CHF (50 millions de CHF), compte tenu de l'échéance des prêts convertibles dans Swissgrid SA sur lesquelles ils reposent. L'année précédente, 49 millions de CHF étaient inclus dans les « Actifs divers à long terme ». Cette reclassification résulte du fait que le montant correspondant des prêts convertibles dans Swissgrid SA devra être remboursé au cours des douze prochains mois. De plus, dans l'étendue des engagements pris dans le cadre des ventes, il existe des dettes financières d'un montant de 49 millions de CHF (50 millions de CHF) présentées en tant que « Autres engagements à court terme ». L'année précédente, des engagements d'un montant de 49 millions de CHF étaient en outre inclus dans les « Autres engagements à long terme ».

3.4 Autres engagements à long terme

L'année précédente, ce poste comprenait notamment l'engagement de 49 millions de CHF résultant de la vente de la créance de prêt envers Swissgrid SA. D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la [note 3.3](#).

3.5 Passifs financiers

En millions de CHF	Emprunts obligataires	Prêts passifs	Obligations locatives	Total
Passifs financiers à long terme au 1.1.2021	675	196	42	913
Passifs financiers à court terme au 1.1.2021	143	150	6	299
Passifs financiers au 1.1.2021	818	346	48	1 212
Nouveaux engagements financiers		895	4	899
Remboursement	- 143	- 381	- 8	- 532
Actualisation			2	2
Différences issues des conversions en devises		- 6	- 2	- 8
Passifs financiers au 31.12.2021	675	854	44	1 573
Passifs financiers à long terme au 31.12.2021	400	189	38	627
Passifs financiers à court terme au 31.12.2021	275	665	6	946

En millions de CHF	Emprunts obligataires	Prêts passifs	Obligations locatives	Total
Passifs financiers à long terme au 1.1.2020	818	311	46	1 175
Passifs financiers à court terme au 1.1.2020		126	6	132
Passifs financiers au 1.1.2020	818	437	52	1 307
Nouveaux engagements financiers		13	3	16
Remboursement		- 102	- 9	- 111
Actualisation			2	2
Différences issues des conversions en devises		- 2		- 2
Passifs financiers au 31.12.2020	818	346	48	1 212
Passifs financiers à long terme au 31.12.2020	675	196	42	913
Passifs financiers à court terme au 31.12.2020	143	150	6	299

Emprunts obligataires existants à la date de clôture du bilan

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt effectif en %	Valeur comptable 31.12.2021	Valeur comptable 31.12.2020
Alpiq Holding SA Valeur nominale 144 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 %	2011 / 2021	20.09.2021	2,401		143
Alpiq Holding SA Valeur nominale 145 millions de CHF, taux fixe 3 %	2012 / 2022	16.05.2022	3,060	145	145
Alpiq Holding SA Valeur nominale 141 millions de CHF, taux fixe 2 1/8 %	2015 / 2023	30.06.2023	2,123	141	141
Alpiq Holding SA Valeur nominale 260 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 %	2014 / 2024	29.07.2024	2,712	259	259
Electricité d'Emosson SA Valeur nominale 130 millions de CHF, taux fixe 1 3/8 %	2017 / 2022	02.11.2022	1,441	130	130

A la date de clôture du bilan, l'intérêt pondéré rapporté à la valeur nominale des emprunts obligataires émis et cotés à la SIX Swiss Exchange est de 2,29 % (exercice précédent : 2,35 %), celui des prêts passifs de 2,78 % (3,52 %). Ces derniers comprennent également le financement de projets libellés en euros. L'intérêt moyen pondéré des emprunts obligataires et des prêts passifs s'élève à 2,47 % (2,67 %).

Principes comptables

Les principes comptables des engagements financiers sont présentés dans la [note 3.2](#) et dans la [note 3.6](#).

3.6 Crédit-bail

Le Groupe Alpiq est preneur de crédit-bail dans plusieurs cas, notamment dans le cadre de la production d'électricité des parcs éoliens et de la location de terrains, de bâtiments et d'infrastructures informatiques. Les contrats de location sont généralement conclus pour une durée fixe comprise entre un mois et vingt ans et comportent en partie des options de prolongation ou de résiliation. Le tableau ci-dessous présente la modification des valeurs comptables nettes des droits d'utilisation activés dans les immobilisations corporelles :

En millions de CHF	Droits d'utilisation des biens immobiliers	Droits d'utilisation des centrales	Droits d'utilisation autres	Total
Valeur comptable nette au 1.1.2021	16	24	3	43
Investissements	4			4
Amortissements	- 3	- 2	- 1	- 6
Différences issues des conversions en devises	- 1	- 1		- 2
Valeur comptable nette au 31.12.2021	16	21	2	39
dont coût d'achat	24	37	5	66
dont amortissements cumulés	- 8	- 16	- 3	- 27

En millions de CHF	Droits d'utilisation des biens immobiliers	Droits d'utilisation des centrales	Droits d'utilisation autres	Total
Valeur comptable nette au 1.1.2020	16	28	4	48
Investissements	2			2
Amortissements	- 3	- 2	- 1	- 6
Dépréciations		- 1		- 1
Reprises de pertes de valeur	1			1
Différences issues des conversions en devises		- 1		- 1
Valeur comptable nette au 31.12.2020	16	24	3	43
dont coût d'achat	22	38	5	65
dont amortissements cumulés	- 6	- 14	- 2	- 22

Les variations des valeurs comptables des obligations locatives contenues dans les engagements financiers figurent à la [note 3.5](#). La sortie de fonds globale résultant des contrats de location s'élevait en 2021 à 8 millions de CHF (exercice précédent : 9 millions de CHF).

Principes comptables

Le Groupe Alpiq utilise une approche et une procédure d'évaluation uniques pour tous les contrats de location. Il renonce à l'ensemble des facilitations d'application permises avec IFRS 16 pour les contrats de location à court terme et de faible valeur. A la conclusion du contrat, Alpiq détermine s'il s'agit d'un contrat de location selon IFRS 16 ou si ce contrat en comporte un de ce type. Il s'agit d'un contrat de location lorsqu'Alpiq est autorisée à contrôler, contre rétribution, l'utilisation d'un actif identifié pour une durée déterminée. Les droits d'utilisation contractuels des actifs loués et les engagements relatifs à de futurs paiements de location découlant des contrats de location sont inscrits au bilan à la date de la disponibilité de l'objet loué. Les droits d'utilisation contractuels des actifs loués sont portés au bilan comme partie intégrante des immobilisations corporelles. Ils sont évalués aux coûts d'acquisition amortis et font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée ou sur la durée d'utilité, avec prise en compte d'une éventuelle dépréciation. Les coûts d'acquisition comprennent le montant des obligations locatives, majorés des éventuelles obligations de démantèlement, des coûts d'achat et paiements uniques directement imputables ayant été effectués avant ou à la conclusion du contrat, et déduction faite des éventuelles incitations à la location reçues.

La première approche de l'obligation locative s'effectue à la valeur actuelle des futurs paiements de location attendus. La valeur actuelle est calculée à l'aide d'un taux marginal d'endettement applicable au pays, à la durée et à la devise. Dans les périodes suivantes, les obligations locatives sont évaluées aux coûts d'acquisition amortis et actualisées avec la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont portées au bilan comme partie intégrante des passifs financiers à court ou long terme.

La détermination de la durée contractuelle qui permet de définir les paiements de location attendus peut exiger diverses estimations de la direction concernant l'utilisation future des actifs loués. Les options de prolongation ne sont prises en compte dans la durée contractuelle que s'il est certain que l'option s'exerce. Les options de résiliation ne sont prises en compte que s'il est certain que l'option ne s'exerce pas. Lors de l'évaluation, Alpiq tient compte de tous les facteurs pertinents qui créent un intérêt économique à exercer l'option. Alpiq a défini en interne des limites pour fixer la durée contractuelle des contrats de location à durée indéterminée résiliables : pour les bâtiments, les parkings ainsi que les centrales, dix ans maximum ; pour les autres actifs loués, comme le mobilier, l'informatique, les véhicules, deux ans maximum.

3.7 Fonds propres

Capital-actions

Au 1^{er} janvier 2020, le capital-actions s'élevait à 278,7 millions de CHF, composé de 27 874 649 actions nominatives entièrement libérées de 10 CHF. Le 24 juin 2020, l'Assemblée générale d'Alpiq Holding SA a approuvé la fusion avec dédommagement (squeeze-out merger) avec Alpha 2020 SA, proposée par le Conseil d'administration. Suite à la décision d'approbation prise le même jour par l'Assemblée générale extraordinaire d'Alpha 2020 SA, Alpiq Holding SA, en tant que société transférante, a été fusionnée dans Alpha 2020 SA qui a été rebaptisée Alpiq Holding SA le même jour. La fusion a été inscrite au registre du commerce le 26 juin 2020 et est juridiquement effective. Après la fusion et le changement de raison sociale, Alpiq Holding SA disposait d'un capital-actions de 0,279 million de CHF composé de 27 874 649 actions nominatives d'une valeur de 0,01 CHF chacune.

Avec la conversion du prêt hybride des actionnaires au quatrième trimestre 2020 (voir ci-dessous), 5 235 715 nouvelles actions nominatives de 0,01 CHF chacune ont été créées, entraînant une augmentation du capital-actions de 52 357,15 CHF. Depuis, le capital-actions s'élève à 0,331 million de CHF et est composé de 33 110 364 actions nominatives entièrement libérées de 0,01 CHF.

La structure de l'actionnariat est la suivante :

	Parts en % au 31.12.2021	Parts en % au 31.12.2020
EOS HOLDING SA	33,33	33,33
Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG	33,33	33,33
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	19,91	19,91
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	6,44	6,44
Eniwa Holding AG	2,12	2,12
Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA	1,79	1,79
IBB Holding AG	1,12	1,12
Regio Energie Solothurn	1,00	1,00
WWZ AG	0,96	0,96

Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA propose à l'Assemblée générale du 28 avril 2022 de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2021. Un dividende de 1,40 CHF par action (46 millions de CHF au total) a été versé au cours de l'exercice 2021.

Capital hybride

Emprunt public hybride

En 2013, Alpiq avait placé un emprunt public hybride de 650 millions de CHF sur le marché suisse des capitaux. Sa durée est illimitée et il est considéré comme fonds propres, conformément aux normes de présentation des comptes IFRS. Alpiq dispose, tous les 15 novembre, d'un droit annuel de remboursement de l'emprunt public hybride. Comme dans l'exercice précédent, Alpiq a renoncé pour l'exercice 2021 à faire usage de ce droit. En 2018, le taux d'intérêt a été ajusté pour la première fois aux conditions de marché de l'époque et se situe depuis à 4,5325 %. L'ajustement du taux d'intérêt aux conditions du marché s'effectue tous les cinq ans. Le prochain aura donc lieu le 15 novembre 2023. En 2023 et en 2043, le taux d'intérêt sera majoré de respectivement 25 pb et 75 pb. Le versement des intérêts sur les emprunts publics hybrides peut être suspendu à la discrétion d'Alpiq. Dans ce cas, les intérêts expirent au bout de trois ans.

Les intérêts après impôts imputables à l'exercice 2021 s'élèvent à 29 millions de CHF (exercice précédent : 29 millions de CHF). Indépendamment du fait qu'ils aient été payés ou qu'il existe une obligation juridique de les payer, les intérêts de l'emprunt public hybride imputables à l'exercice remplissent les critères d'un dividende privilégié et, par conséquent, sont déduits de la « Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net » pour le calcul du résultat non dilué par action. Les intérêts courus après impôts s'élèvent à 4 millions de CHF au 31 décembre 2021 (4 millions de CHF). Etant donné qu'il n'existe pas d'obligation judiciairement exécutoire de payer, les intérêts courus n'ont pas été définis comme engagement financier et n'ont pas été déduits des fonds propres. Des paiements d'intérêts d'un montant total de 29 millions de CHF ont été effectués en 2021 (29 millions de CHF). En raison du caractère de fonds propres du capital hybride, ces distributions ont été comptabilisées via les fonds propres (réserves de bénéfice) comme n'ayant pas d'effet sur le compte de résultat.

Prêt hybride des actionnaires principaux suisses

En 2013, les actionnaires principaux suisses ont souscrit un emprunt hybride d'un montant de 367 millions de CHF. Au quatrième trimestre 2020, le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a proposé la conversion en fonds propres des prêts hybrides en cours des actionnaires. La décision d'augmenter le capital-actions a été adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2020. La modification des statuts et l'approbation du rapport d'augmentation de

capital par le Conseil d'administration ont eu lieu à la mi-novembre. L'augmentation du capital-actions a été inscrite au registre du commerce le 16 novembre 2020 et est juridiquement effective.

Concernant le prêt hybride des actionnaires principaux suisses, il était possible de suspendre le versement des intérêts sans qu'Alpiq ne soit obligée de verser ultérieurement les intérêts suspendus. En 2020, Alpiq a décidé, pour la période allant de mars 2019 à mars 2020, de ne verser aucun intérêt sur le prêt hybride des principaux actionnaires suisses. Lors de la conversion, toute créance a été abandonnée en ce qui concerne les intérêts accumulés après mars 2020.

4 Actifs et passifs opérationnels

4.1 Immobilisations corporelles

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres ¹	Installations en cours de construction et acomptes	Droits d'utilisation Crédit-bail ²	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2021	112	1 655	10	24	77	43	1 921
Investissements		1			58	4	63
Prestations propres activées					1		1
Reclassifications	5	76	- 4	1	- 78		
Sorties	- 1						- 1
Amortissements	- 3	- 88	- 1	- 4		- 6	- 102
Dépréciations		- 8					- 8
Différences issues des conversions en devises		- 13				- 2	- 15
Valeurs comptables nettes au 31.12.2021	113	1 623	5	21	58	39	1 859
dont coûts d'achat	176	4 917	36	37	62	66	5 294
dont amortissements cumulés	- 63	- 3 294	- 31	- 16	- 4	- 27	- 3 435

1 Comprend les installations opérationnelles, les véhicules ainsi que les coûts de démantèlement et de rénovation

2 Voir la note 3.6 pour les détails

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres ¹	Installations en cours de construction et acomptes	Droits d'utilisation Crédit-bail ²	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2020	116	1 673	11	26	60	48	1 934
Variation du périmètre de consolidation					- 4		- 4
Investissements				1	50	2	53
Prestations propres activées					1		1
Reclassifications		27		1	- 34		- 6
Amortissements	- 4	- 85	- 1	- 4		- 6	- 100
Dépréciations		- 22				- 1	- 23
Reprises de pertes de valeur		63			4	1	68
Différences issues des conversions en devises		- 1				- 1	- 2
Valeurs comptables nettes au 31.12.2020	112	1 655	10	24	77	43	1 921
dont coûts d'achat	175	4 933	41	37	81	65	5 332
dont amortissements cumulés	- 63	- 3 278	- 31	- 13	- 4	- 22	- 3 411

1 Comprend les installations opérationnelles, les véhicules ainsi que les coûts de démantèlement et de rénovation

2 Voir la note 3.6 pour les détails

Dépréciations 2021

En 2021, des dépréciations ont été effectuées à hauteur de 8 millions de CHF, dont 6 millions de CHF ont été alloués à la centrale à gaz à cycle combiné espagnole de Plana del Vent dans le domaine opérationnel International. Des retards de livraison chez le fabricant, liés à des travaux de réparation supplémentaires, et la prolongation de l'indisponibilité qui en a résulté jusqu'en décembre 2021, ainsi que la détérioration des perspectives de revenus ont nécessité cette dépréciation au premier semestre 2021. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé pour déterminer la valeur recouvrable est de 6,24 %.

Dépréciations et reprises de pertes de valeur 2020

En 2020, des dépréciations d'actifs d'un montant de 23 millions de CHF et des reprises de dépréciations d'actifs d'un montant de 68 millions de CHF ont été effectuées.

Le 27 janvier 2020, Gestore dei Servizi Energetici GSE S.p.A. (GSE), responsable en Italie de la mise en œuvre et du contrôle des systèmes d'incitation et des instruments de soutien à la production d'électricité issue d'énergies renouvelables, a transmis à Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l. (SASF 4) le rapport final de son inspection, qui a débuté en juillet 2017 et s'est achevée en 2019. GSE a constaté des divergences entre les spécifications mentionnées dans la documentation relative à la demande de tarif d'injection et les preuves soumises et, de plus, certaines preuves n'ont pas pu être fournies. La demande en vue de bénéficier du tarif d'injection avait été soumise par Moncada Energy Group avant la construction des installations photovoltaïques. En tant que constructeur des installations, il était également chargé de veiller à ce qu'elles soient construites conformément aux spécifications et que les attestations pertinentes puissent être fournies. Alpiq avait repris SASF 4 de Moncada Energy Group S.r.l. en 2018. GSE a considéré les écarts identifiés comme importants, a donc révoqué le droit de SASF 4 de profiter des tarifs d'injection déjà reçus et a également indiqué que SASF 4 perdait son droit à tout tarif d'injection futur. Alpiq a fait appel de la décision en utilisant les voies de recours disponibles. En raison de la réduction possible du droit de profiter des futurs tarifs d'injection, Alpiq a comptabilisé des dépréciations sur les installations photovoltaïques concernées lors de l'exercice précédent ainsi qu'au premier semestre 2020. Une autre provision avait également été constituée l'année précédente pour éventuellement rembourser les tarifs d'injection reçus. Après la présentation de nouvelles preuves et diverses négociations, GSE a annulé, à la fin de 2020, la révocation complète

du droit aux tarifs d'injection ordonné au début de 2020 et a fixé à la place une réduction de 18 % du tarif d'injection initialement accordé. C'est pourquoi Alpiq a effectué une reprise de valeur de 12 millions de CHF et une dissolution de la provision à hauteur de 9 millions de CHF pour les installations de SASF 4 qui relèvent du domaine opérationnel International. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé pour déterminer la valeur recouvrable était de 7,54 %. Alpiq envisage une action en justice contre le groupe Moncada Energy afin d'être indemnisée.

Dans le domaine opérationnel International, des pertes de valeur ont dû être comptabilisées sur les parcs éoliens des sociétés italiennes Alpiq Wind Italia S.r.l. et Enpower 2 S.r.l., sur les installations solaires de la société italienne Società Agricola Solar Farm 2 S.r.l. (SASF 2) et sur les petites centrales hydroélectriques d'Isento Wasserkraft AG. Ces montants s'élèvent à 17 millions de CHF pour les parcs éoliens, à 2 millions de CHF pour les installations solaires et à 2 millions de CHF pour les petites centrales hydroélectriques. Les principales causes de ces dépréciations étaient liées aux tarifs d'injection qui ont expiré ou qui expireront dans les années à venir, à la baisse prévue des prix de l'électricité et à l'augmentation du taux d'escompte. Pour déterminer la valeur recouvrable, un taux d'actualisation avant impôt de 6,77 % a été utilisé pour Alpiq Wind Italia, un taux de 5,39 % pour Enpower 2, un taux de 6,20 % pour SASF 2 et un taux de 5,25 % pour Isento Wasserkraft.

La centrale thermique de San Severo en Italie, qui appartient au domaine opérationnel International, a enregistré une reprise de pertes de valeur de l'ordre de 52 millions de CHF. Les résultats positifs obtenus ainsi que les perspectives ont prouvé que le potentiel de performance avait augmenté durablement. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé pour déterminer la valeur recouvrable est de 9,62 %.

Dans le cadre de la vente du parc éolien suédois Tormoseröd, qui appartient au domaine opérationnel International, une reprise de pertes de valeur d'un montant de 4 millions de CHF a été enregistrée. D'autres informations concernant la vente sont fournies dans la [note 5.1](#).

Engagements contractuels

A la date du bilan, les obligations contractuelles pour la construction et l'achat d'immobilisations corporelles s'élevaient à 59 millions de CHF (exercice précédent : 29 millions de CHF).

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations. L'obligation de remise en état des terrains après expiration de la concession ou à la fin de l'exploitation est prise en compte au cas par cas conformément aux dispositions contractuelles. Les coûts estimés pour la remise en état (y compris l'éventuel démantèlement d'installations) font partie des coûts d'acquisition ou de fabrication et sont inscrits au bilan à titre de provision. Les investissements dans les rénovations ou les améliorations d'installations sont portés à l'actif s'ils en prolongent nettement la durée de vie, accroissent la capacité de production ou génèrent une amélioration notable de la qualité de l'immobilisation corporelle.

L'amortissement d'immobilisations corporelles s'effectue de façon linéaire sur leur durée d'utilité économique estimée ou, dans le cas des centrales, en tenant compte de la date du retour de la concession. Les installations en cours de construction et acomptes ne sont soumises à aucun amortissement planifié tant qu'elles ne sont ni terminées ni opérationnelles et sont reclassées dans la catégorie d'installations correspondante ; le premier amortissement s'effectue après l'achèvement ou la réalisation de l'état opérationnel. La durée d'utilité pour les différentes catégories d'actifs se situe dans les fourchettes suivantes :

- Centrales : 20 – 80 ans
- Réseaux de transport : 15 – 40 ans

- Bâtiments : 20 – 60 ans
- Installations opérationnelles / véhicules : 3 – 20 ans
- Terrains : uniquement en cas de dépréciations
- Installations en cours de construction et acomptes : dans la mesure où des dépréciations sont déjà prévisibles

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif sont examinées au moins lors de la clôture de l'exercice et ajustées si nécessaire. A chaque date de clôture du bilan, Alpiq vérifie si les immobilisations corporelles présentent des signes de dépréciation. En présence de tels signes, elle détermine le montant recouvrable pour l'actif. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est appliquée sur la valeur réalisable. La dépréciation de valeur d'un actif enregistrée lors d'une période antérieure sera reprise dans le compte de résultat si la perte de valeur n'est plus d'actualité ou a diminué. Le montant comptabilisé correspond au maximum à la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation, en tenant compte des amortissements planifiés.

La détermination de la durée d'utilité, de la valeur résiduelle et de la valeur recouvrable fait appel à des estimations. Est considéré comme valeur recouvrable le montant le plus élevé entre la juste valeur, déduction faite des frais de cession, et la valeur d'utilité d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie escomptés (méthode du discounted cash-flow). Les plans d'entreprise des trois exercices suivants approuvés par la direction ainsi que d'autres facteurs pertinents connus après cette approbation en constituent la base. Les plans d'entreprise se fondent sur des valeurs empiriques passées ainsi que sur des attentes actuelles du marché et comportent donc d'importantes incertitudes relatives aux estimations et hypothèses. Celles-ci se réfèrent en substance aux prix de gros sur les marchés à terme européens ainsi qu'aux prévisions des prix de l'énergie à moyen et à long termes, aux devises étrangères (notamment les cours de change EUR / CHF et EUR / USD), aux taux d'inflation, aux taux d'escompte, aux conditions-cadres réglementaires et aux activités d'investissement relatives à l'entreprise. Les estimations effectuées sont vérifiées périodiquement à l'aide de données externes et d'analyses du marché. Les flux monétaires sont indexés sur l'inflation avec un taux de croissance de 2,0 % (exercice précédent : 2,0 %) pour le calcul des valeurs finales. Le taux de croissance correspond à la croissance moyenne à long terme attendue par Alpiq et représente un pronostic. Les taux d'actualisation utilisés reflètent l'estimation actuelle du marché pour les risques spécifiques des actifs et constituent l'estimation la plus probable. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations et entraîner des ajustements sur les périodes ultérieures. Si l'actif ne génère pas de flux de liquidités indépendants des autres actifs, l'évaluation du montant recouvrable s'effectue au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif peut être imputé.

4.2 Immobilisations incorporelles

En millions de CHF	Droits de prélèvement d'énergie ¹	Autres immobilisations incorporelles	Installations en développement et acomptes	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2021	27	65	7	99
Investissements			5	5
Prestations propres activées			5	5
Reclassifications		11	- 11	
Amortissements	- 1	- 13		- 14
Dépréciations			- 2	- 2
Différences issues des conversions en devises		- 1		- 1
Valeurs comptables nettes au 31.12.2021	26	62	4	92
dont coûts d'achat	1 490	523	4	2 017
dont amortissements cumulés	- 1 464	- 461		- 1 925

- 1 Comprennent les paiements anticipés pour les droits sur les prélèvements d'énergie à long terme, y compris les intérêts activés, ainsi que les contrats de prélèvement d'énergie à long terme acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En millions de CHF	Droits de prélèvement d'énergie ¹	Autres immobilisations incorporelles	Installations en développement et acomptes	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2020	30	66	6	102
Investissements			11	11
Prestations propres activées			5	5
Reclassifications		21	- 15	6
Amortissements	- 2	- 19		- 21
Dépréciations	- 1	- 3		- 4
Valeurs comptables nettes au 31.12.2020	27	65	7	99
dont coûts d'achat	1 492	514	7	2 013
dont amortissements cumulés	- 1 465	- 449		- 1 914

- 1 Comprennent les paiements anticipés pour les droits sur les prélèvements d'énergie à long terme, y compris les intérêts activés, ainsi que les contrats de prélèvement d'énergie à long terme acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Dépréciations

Dans le domaine opérationnel Digital & Commerce, des dépréciations d'un montant de 2 millions de CHF (exercice précédent : 3 millions de CHF) ont été comptabilisées, car des logiciels développés en interne n'ont pas pu être utilisés comme prévu initialement. De plus, dans le domaine opérationnel International, les droits de prélèvement d'énergie d'Alpiq Wind Italia S.r.l. ont dû être réduits de 1 million de CHF lors de l'exercice précédent. Des informations complémentaires figurent dans la [note 4.1](#).

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations. Les actifs à durée d'utilité limitée sont généralement amortis de façon linéaire

sur leur durée d'utilité économique estimée. L'amortissement sur les droits de prélèvement d'énergie s'effectue à hauteur des prélèvements d'énergie annuels, au prorata du volume de prélèvement d'énergie convenu par contrat. A la fin de chaque exercice, la durée et la méthode d'amortissement sont vérifiées. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles figurant au bilan se situe dans une fourchette de 1 à 76 ans. Les installations en développement et acomptes ne sont pas amorties. La présence d'une éventuelle dépréciation est vérifiée si elle en présente des signes.

Si la valeur comptable dépasse le montant recouvrable estimé, une dépréciation est appliquée sur le montant réalisable. La dépréciation de valeur d'une immobilisation incorporelle enregistrée lors d'une période antérieure sera reprise dans le compte de résultat si la perte de valeur n'est plus d'actualité ou a diminué. Le montant comptabilisé correspond au maximum à la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation, en tenant compte des amortissements planifiés.

Les principales incertitudes relatives aux estimations et hypothèses figurent dans la [note 4.1](#).

4.3 Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Total
Valeurs comptables au 1.1.2021	2 264	16	2 280
Dividendes	- 24		- 24
Part dans le résultat	- 37	2	- 35
Incidences d'IAS 19 et d'IFRS 9 comptabilisées sous autre résultat	67	12	79
Investissements		5	5
Reclassifications	- 4		- 4
Valeurs comptables au 31.12.2021	2 266	35	2 301

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Total
Valeurs comptables au 1.1.2020	2 314	10	2 324
Dividendes	- 22		- 22
Part dans le résultat	- 35		- 35
Incidences d'IAS 19 et d'IFRS 9 comptabilisées sous autre résultat	13	2	15
Investissements		1	1
Reclassifications	- 6	3	- 3
Valeurs comptables au 31.12.2020	2 264	16	2 280

Valeurs clés

Compte tenu des contrats de partenariat existants, les actionnaires des centrales partenaires sont tenus, pendant la durée de concession, de reprendre l'énergie correspondant à leur participation et de payer les dépenses annuelles au prorata. Par ailleurs, au niveau des fonds de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs, les propriétaires des installations nucléaires ont une obligation limitée de couvrir la différence au cas où un partenaire ne pourrait effectuer ses paiements. La durée des contrats de partenariat correspond à l'intégralité de la durée de vie de la centrale ou à la durée d'utilisation de la concession. Ces contrats ne peuvent pas être résiliés. Concernant certaines centrales partenaires,

Alpiq a cédé à une autre entreprise une partie de l'énergie lui revenant au titre de sa participation ainsi que l'obligation y relative de payer les frais annuels au prorata. Dans ces cas-là, la part présentée, pertinente sur le plan économique, peut différer de la participation en actions. Pour le Groupe Alpiq, les dépenses annuelles ordinaires au prorata de l'ensemble des centrales partenaires se sont élevées en 2021 à 399 millions de CHF (exercice précédent : 452 millions de CHF). Elles relèvent des charges d'énergie et de marchandises.

Suite au rapprochement d'Atel et d'EOS qui a donné naissance à Alpiq en 2009, des ajustements de juste valeur ont été effectués pour les actifs acquis dans le cadre du regroupement des entreprises. Inclus dans les valeurs clés, ceux-ci sont calculés sur la base d'une pondération.

Principales centrales partenaires 2021

En millions de CHF	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 106	1 265	2 109	822	3 917	1 557	5 493	1 437	739	247
dont immobilisations financières à long terme	48	29	9	4	2 584	1 027	2 550	667		
Actif circulant	9	5	10	4	118	47	259	68	5	2
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	2	1	6	2	27	11	14	4		
Fonds étrangers à long terme	666	400	1 659	647	3 410	1 355	4 164	1 089	77	26
dont dettes financières à long terme	665	399	1 647	642	245	97	535	140	77	26
Fonds étrangers à court terme	221	133	64	25	191	76	291	76	80	27
dont dettes financières à court terme	165	99	30	12			10	3	73	24
Fonds propres	1 228	737	396	154	434	173	1 297	340	587	196
Revenus	157	94	3	1	423	168	559	146	140	47
Charges	- 180	- 108	- 12	- 5	- 410	- 163	- 574	- 151	- 178	- 59
Résultat net	- 23	- 14	- 9	- 4	13	5	- 15	- 5	- 38	- 12
Autre résultat	12	7	1		84	34	76	21		
Résultat global	- 11	- 7	- 8	- 4	97	39	61	16	- 38	- 12
Dividendes versés		9				7		6		

Les entreprises associées considérées comme essentielles par Alpiq sont exclusivement des centrales partenaires importantes sur le plan stratégique. Aucun prix de marché n'est attribué à ces sociétés.

Principales centrales partenaires 2020

En millions de CHF	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 135	1 282	2 054	800	3 743	1 487	5 469	1 431	735	246
dont immobilisations financières à long terme	49	30	9	4	2 329	925	2 290	599		
Actif circulant	19	11	281	110	108	43	297	77	14	5
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	1		278	108	17	7	99	26	6	2
Fonds étrangers à long terme	666	400	1 646	642	3 364	1 337	4 309	1 127	87	29
dont dettes financières à long terme	665	399	1 646	642	105	42	485	127	87	29
Fonds étrangers à court terme	235	141	283	110	132	52	198	52	38	13
dont dettes financières à court terme	166	100	250	98	46	18	40	10	23	7
Fonds propres	1 253	752	406	158	355	141	1 259	329	624	209
Revenus	168	101	3	1	421	168	520	137	131	44
Charges	- 195	- 117	- 14	- 5	- 407	- 162	- 530	- 139	- 169	- 56
Résultat net	- 27	- 16	- 11	- 4	14	6	- 10	- 2	- 38	- 12
Autre résultat	3	2	- 5	- 2	18	7	19	5		
Résultat global	- 24	- 14	- 16	- 6	32	13	9	3	- 38	- 12
Dividendes versés		5				7		6		2

Centrales partenaires mineures et autres entreprises associées 2021

En millions de CHF	Centrales partenaires mineures		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	3 829	1 011	142	35
dont immobilisations financières à long terme	51	8	1	
Actif circulant	111	18	80	18
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	45	9	55	14
Fonds étrangers à long terme	1 222	273	20	7
dont dettes financières à long terme	1 196	268	16	5
Fonds étrangers à court terme	490	90	50	11
dont dettes financières à court terme	357	66	2	1
Fonds propres	2 228	666	152	35
Revenus	414	83	194	33
Charges	- 428	- 90	- 191	- 31
Résultat net	- 14	- 7	3	2
Autre résultat	35	5	71	12
Résultat global	21	- 2	74	14
Dividendes versés		2		

Centrales partenaires mineures et autres entreprises associées 2020

En millions de CHF	Centrales partenaires mineures		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	3 881	1 027	47	18
dont immobilisations financières à long terme	51	7	1	
Actif circulant	112	21	28	9
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	51		15	5
Fonds étrangers à long terme	1 419	306	18	5
dont dettes financières à long terme	1 392	300		
Fonds étrangers à court terme	341	67	20	6
dont dettes financières à court terme	203	40	6	2
Fonds propres	2 233	675	37	16
Revenus	429	88	60	19
Charges	- 443	- 95	- 57	- 19
Résultat net	- 14	- 7	3	
Autre résultat	6	1	8	2
Résultat global	- 8	- 6	11	2
Dividendes versés		2		

Principes comptables

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe Alpiq peut exercer une influence déterminante dans la mesure où il est habilité à participer aux processus de décision au niveau des politiques financière et commerciale. Elle n'est ni une filiale ni un partenariat. L'influence est généralement considérée comme déterminante dans le cas où 20 à 50 % des droits de vote sont détenus. Des sociétés peuvent être intégrées dans la comptabilité du Groupe en tant qu'entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence, même si le taux de participation est inférieur à 20 %. C'est notamment le cas lorsque le Groupe Alpiq est représenté dans les organes de décision déterminants tels que le Conseil d'administration ou qu'il participe à la politique commerciale et financière. Les entreprises dans lesquelles Alpiq détient un taux de participation de 50 % ou plus, mais sur lesquelles elle ne peut exercer aucun contrôle en raison de restrictions inscrites dans les statuts, les contrats ou le règlement d'organisation, sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence.

Parmi les entreprises associées, Alpiq distingue les centrales partenaires et les autres entreprises associées. Les centrales partenaires sont des sociétés qui construisent, entretiennent ou exploitent des centrales nucléaires ou hydroélectriques ou gèrent les droits de prélèvement d'énergie. Le goodwill peut aussi provenir de participations dans des entreprises associées et correspond alors à la différence entre le coût d'acquisition de la participation et la juste valeur proportionnelle de l'actif net identifiable. Ce goodwill est incorporé à la valeur comptable des participations des entreprises associées.

Les dates de clôture des différentes centrales partenaires (année hydrologique) et des autres entreprises associées diffèrent de celle du Groupe. Pour ces sociétés, les dernières clôtures disponibles sont utilisées pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Alpiq. Les transactions et événements majeurs survenus entre la dernière clôture et le 31 décembre sont pris en considération dans les comptes annuels. Pour être intégrées dans les comptes consolidés, les clôtures des entreprises associées sont effectuées selon des méthodes de comptabilisation et d'évaluation uniformes. Pour les sociétés ne présentant aucune clôture IFRS, des comptes de rapprochement sont créés.

4.4 Stocks

En millions de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Matières consommables et combustibles	12	13
Certificats d'émissions de CO ₂ et autres certificats	21	53
Coûts d'exécution de contrats		1
Total	33	67

Principes comptables

Les stocks sont comptabilisés au coût d'achat, selon la méthode FIFO ou selon la méthode du coût moyen pondéré, selon les coûts de production ou à la valeur nette de cession si celle-ci est inférieure. Les coûts d'exécution de contrats sont portés à l'actif lorsqu'ils sont directement liés à l'exécution d'une obligation de prestation et qu'ils devraient être à nouveau couverts. Les coûts d'exécution de contrats portés à l'actif sont systématiquement amortis sur la période durant laquelle la prestation a été fournie au client.

4.5 Créances

En millions de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Créances résultant des livraisons et prestations ¹	1 646	714
Paievements d'avance aux fournisseurs	16	8
Créances diverses à court terme ²	1 120	356
Total	2 782	1 078

1 Dont 1 033 millions de CHF (exercice précédent : 446 millions de CHF) issus de contrats conclus avec des clients selon IFRS 15

2 Comprend des actifs contractuels de 0 million de CHF (exercice précédent : 12 millions de CHF)

Alpiq accorde à ses clients des délais de paiement qui n'excèdent pas 30 jours pour la plupart. Dans certains cas, ce délai peut être de 60 jours. Les créances et engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des contreparties sont passés en compte pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. D'autres informations sont fournies dans la [note 3.1](#).

Analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2021			31.12.2020		
	Brut	Correction de valeur	Net (bilan)	Brut	Correction de valeur	Net (bilan)
Non dues	1 479		1 479	668		668
Dues depuis 1 – 90 jours	296	– 148	148	31	– 1	30
Dues depuis 91 – 180 jours	37	– 30	7	1	– 1	
Dues depuis 181 – 360 jours	1	– 1				
Dues depuis plus de 360 jours	49	– 37	12	57	– 41	16
Total	1 862	– 216	1 646	757	– 43	714

Corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Valeur comptable avant correction de valeur	1 862	757
Part corrigée	– 216	– 43
Correction de valeur au début de l'exercice	– 43	– 46
Constitution de corrections de valeur supplémentaires ¹	– 79	– 1
Ajustement de l'évaluation sur les dérivés de l'énergie réalisés	– 108	
Décomptabilisation en raison de pertes	2	1
Reprise de corrections de valeur qui ne sont plus nécessaires	3	2
Différences issues des conversions en devises	9	1
Correction de valeur à la fin de l'exercice ²	– 216	– 43

1 Dont – 2 millions de CHF (exercice précédent : – 1 million de CHF) issus de contrats conclus avec des clients selon IFRS 15

2 Sur ce montant, – 39 millions de CHF (année précédente : – 43 millions de CHF) concernent des créances résultant de contrats avec des clients selon IFRS 15.

Les corrections de valeur comprennent des corrections de valeur individuelles d'un montant de 215 millions de CHF (exercice précédent : 42 millions de CHF), qui ont été créées pour des créances présentant des signes concrets d'un risque de défaillance (tel que l'insolvabilité). Elles comprennent aussi, conformément à l'« expected credit loss model », des corrections de valeur forfaitaires à hauteur de 1 million de CHF (1 million de CHF) en raison du risque de défaillance inhérent pesant sur les créances. Les pertes attendues se calculent, pour chaque contrepartie, sur la base des probabilités de défaillance individuelles, qui sont comprises, selon l'échéance des créances résultant des livraisons et prestations, entre 0,0 % et 20,3 % (0,0 % et 19,4 %).

Principes comptables

Les principes comptables des créances financières sont présentés à la [note 3.2](#).

4.6 Liquidités

En millions de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Avoirs à vue	863	338
Dépôts à terme avec échéances inférieures à 90 jours		2
Total	863	340

Les avoirs à vue comprennent les comptes bancaires de filiales étrangères dont le solde total s'élève à 57 millions d'EUR, soit 59 millions de CHF (exercice précédent : 39 millions d'EUR, soit 42 millions de CHF) qui sont engagés sur la base de dispositions convenue dans des accords de financement conclus localement et qui ne peuvent être utilisés que pour couvrir les besoins de trésorerie propres du Groupe. Ces fonds ne sont donc pas entièrement à la libre disposition du Groupe Alpiq.

4.7 Provisions

En millions de CHF	Contrats généralant des pertes	Restructurations	Démantèlement des propres centrales	Garanties	Autres	Total
Provisions à long terme au 1.1.2021 (ajusté) ¹	431		47	1	28	507
Provisions à court terme au 1.1.2021 (ajusté) ¹	23	6			12	41
Provisions au 1.1.2021 (ajusté)¹	454	6	47	1	40	548
Dotation	186				6	192
Intérêts sur provisions	19		1			20
Utilisation	- 78	- 5			- 9	- 92
Provisions non utilisées et dissoutes	- 38				- 5	- 43
Différences issues des conversions en devises	- 6					- 6
Provisions au 31.12.2021	537	1	48	1	32	619
Provisions à long terme au 31.12.2021	416		48	1	25	490
Provisions à court terme au 31.12.2021	121	1			7	129

1 Voir note 1.4

Contrats générant des pertes

La provision pour les contrats à perte englobe la valeur actuelle des contrats à perte en cours à la date de clôture du bilan.

En raison de l'évolution des prix de l'électricité, les contrats d'achat ou de vente physique d'électricité ou de gaz à usage propre (« own use ») peuvent devenir déficitaires. Alpiq garantit certes ces contrats d'un point de vue économique, mais la couverture est en partie assurée par des contrats financiers. Comme Alpiq n'applique pas de comptabilité de couverture (hedge accounting), les contrats « own use » et les opérations de couverture financière correspondantes doivent être évalués et présentés indépendamment les uns des autres. En raison de la forte hausse des prix de l'électricité et du gaz, des provisions ont dû être constituées en 2021 pour des contrats « own use » couverts à hauteur de 186 millions de CHF. Une partie de ces contrats « own use » est arrivée à échéance de livraison en 2021, raison pour laquelle les provisions correspondantes, d'un montant de 78 millions de CHF, ont pu être utilisées.

La provision pour le contrat déficitaire relatif au futur prélèvement d'énergie de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance a pu être réduite de 29 millions de CHF en raison de l'évolution des prix de l'électricité. En outre, la provision existante pour un contrat déficitaire à l'étranger d'un montant de 8 millions de CHF a été entièrement dissoute au 30 juin 2021 en raison de la hausse des prix du marché.

Le montant des provisions pour les contrats déficitaires dépend de diverses hypothèses, en lien notamment avec l'évolution des prix de gros sur les marchés à terme européens ainsi que les prévisions des prix de l'énergie à moyen et long termes, les taux d'intérêt à long terme et les effets des taux de change (EUR en CHF). Ces hypothèses reposant sur des incertitudes sont émises à la date de clôture du bilan et peuvent faire partiellement l'objet d'ajustements significatifs dans les périodes suivantes.

Restructurations

La provision pour restructurations couvre les charges attendues sur les programmes de restructuration engagés par le passé.

Démantèlement des propres centrales

La provision pour démantèlement des centrales propres couvre les coûts estimés relatifs aux obligations de démantèlement du parc de centrales actuel du Groupe.

Garanties

La provision pour garanties a été calculée sur la base de valeurs historiques et d'accords contractuels. Elle contient également les provisions pour garanties et indemnités liées à la cession des activités de services et d'ingénierie à Bouygues Construction.

Autres provisions

Les autres provisions englobent des engagements dans le domaine du personnel, les engagements actuels ou les risques d'engagements liés à des procédures judiciaires et des risques d'exploitation dont la survenue est jugée probable.

Les provisions pour risques d'engagements liés à des procédures judiciaires reposent toutefois sur les informations actuellement disponibles et sur l'estimation réalisée par la direction concernant l'issue des procédures judiciaires. En fonction de l'issue effective, la sortie de fonds réelle peut considérablement différer des provisions.

Principes comptables

Les provisions tiennent compte de l'ensemble des engagements (légaux ou implicites) identifiables à la date de clôture du bilan, qui reposent sur des transactions commerciales ou événements passés et qui devraient vraisemblablement se réaliser alors que l'échéance et/ou le montant sont encore indéterminés. Le montant est déterminé à la date de clôture du bilan et correspond à la sortie de fonds actualisée à la date de clôture du bilan et attendue en fonction de la meilleure estimation possible.

4.8 Passifs éventuels et engagements de garantie

Audit fiscal de l'ANAF chez Alpiq Energy SE

Après avoir réalisé un audit fiscal auprès de la succursale de Bucarest d'Alpiq Energy SE, Prague, l'autorité fiscale roumaine ANAF (Agenția Națională de Administrare Fiscală) a fixé en septembre 2017 à 793 millions de RON, soit 166 millions de CHF, le montant dû pour la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le bénéfice et les pénalités fiscales (y compris les intérêts de retard) pour la période 2010 à 2014. Alpiq conteste le montant déterminé par l'autorité fiscale roumaine ANAF tant au niveau du bien-fondé que du montant, car elle est convaincue que les activités commerciales d'Alpiq Energy SE ont toujours été exercées dans le respect des lois et règlements roumains et européens en vigueur. La position d'Alpiq est confirmée par les évaluations actuellement disponibles d'experts juridiques et fiscaux externes. En 2017, Alpiq a déposé un recours auprès de l'ANAF contre le montant de l'impôt. Pour l'essentiel, l'ANAF conforte son point de vue et réfute la réclamation portant sur un montant de 589 millions de RON, soit 123 millions de CHF, en la jugeant infondée. Alpiq a contesté la décision sur opposition de l'ANAF et utilisé la voie légale de recours disponible. Dans sa décision du 19 octobre 2021, le tribunal administratif roumain de première instance a suivi l'argumentation d'Alpiq Energy SE et a annulé la décision de l'ANAF jugée illégale. La décision n'est pas encore définitive et peut faire l'objet d'un

appel par l'ANAF auprès de la deuxième instance, ce à quoi s'attend Alpiq. Concernant un montant de 204 millions de RON, soit 43 millions de CHF, l'ANAF a annulé la décision résultant de l'audit fiscal et a ordonné une réévaluation. La réévaluation n'aura lieu que lorsqu'une décision définitive sera rendue à l'issue de la procédure judiciaire concernant les 589 millions de RON.

Le 3 septembre 2019, la Cour d'appel de Bucarest a approuvé la demande d'Alpiq de ne pas rendre la décision fiscale d'un montant de 589 millions de RON exécutoire avant qu'un tribunal de dernière instance n'ait rendu une décision. Ce jugement est définitif. Alpiq réclame à l'ANAF le remboursement des frais engagés et des frais supplémentaires liés à l'objet fiscal et a donc introduit une action correspondante auprès de la Cour d'appel de Bucarest à l'automne 2019. Cette action a été partiellement approuvée lors d'un jugement de première instance et Alpiq a obtenu des dommages-intérêts d'un montant insignifiant pour des mesures de sécurité illicites prises par l'ANAF. Pour la partie non couverte de la demande de dommages et intérêts, qui s'élève à environ 2,5 millions de CHF, Alpiq a engagé une procédure de droit civil contre l'ANAF. L'action civile est en cours devant le tribunal de première instance de Bucarest.

Alpiq estime toujours improbable de perdre cette procédure et n'a donc pas comptabilisé d'engagement pour cette charge fiscale.

Demande de révision contre Alpiq Holding SA

Les demandes de révision déposées par les deux investisseurs Knight Vinke (KVIP International V L.P.) et Merion Capital (Merion Capital LP, Merion Capital ERISA LP et Merion Capital II LP) à l'encontre d'Alpiq Holding SA conformément à l'art. 105 de la loi sur la fusion visent à obtenir un contrôle juridique du dédommagement de 70 CHF par action décidé par les deux assemblées générales dans le cadre de la fusion avec dédommagement et versé par Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG (SKBAG). Selon les deux investisseurs, le dédommagement doit être basé sur une valeur antérieure d'au minimum 140 CHF (Knight Vinke), respectivement 131 CHF (Merion) par action pour les actions nominatives Alpiq Holding SA. Cette valeur correspondrait à un montant d'indemnisation supplémentaire d'environ 195 millions de CHF qu'Alpiq Holding SA devrait verser à tous les actionnaires minoritaires indemnisés. En juin 2021, l'audience de conciliation a eu lieu et, comme prévu, n'a pas abouti à un accord à l'amiable. Par la suite, les deux plaignants ont formellement engagé une action en justice. Un jugement en première instance est attendu au plus tôt au second semestre 2023.

Dans le cadre de l'offre publique d'acquisition volontaire de SKBAG, PricewaterhouseCoopers (PwC) en tant qu'experte indépendante, avait été chargée d'établir et de soumettre une Fairness Opinion sur l'adéquation du prix de l'offre du point de vue financier. A l'époque, PwC arrivait à la conclusion que le prix proposé était juste et approprié du point de vue financier. Dans le cadre de la fusion avec dédommagement, Alantra SA avait été chargée de préparer un rapport d'évaluation indépendant pour les Conseils d'administration d'Alpiq Holding SA et d'Alpha 2020 SA. Le rapport d'évaluation d'Alantra a déterminé une fourchette de valeur allant de 63,30 CHF à 72,50 CHF par action Alpiq Holding SA, confirmant ainsi que le dédommagement convenu de 70 CHF par action est approprié.

Sur la base de tous les faits et circonstances connus à ce jour, notamment les deux rapports d'évaluation indépendants qui ont conclu que le montant du dédommagement par action était approprié, Alpiq estime improbable de perdre ce litige.

Autres éléments

A la date de clôture du bilan tout comme au 31 décembre 2020, il n'y avait pas d'engagements conditionnels au profit de tiers, liés à des cautionnements, garanties ou liens de subordination analogues vis-à-vis de tiers. D'autres engagements en relation avec des centrales partenaires sont indiqués dans la [note 4.3](#). Les engagements conditionnels concernant la vente des activités de services et d'ingénierie figurent à la [note 5.1](#).

4.9 Autres engagements à court terme

En millions de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Engagements résultant des livraisons et prestations	1 013	409
Engagements divers à court terme	509	213
Acomptes reçus de clients	201	21
Total	1 723	643

Les engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des clients sont compensés par les « Créances résultant des livraisons et prestations », pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. D'autres informations sont fournies dans la [note 3.1](#).

Les engagements découlant de la vente des créances de prêts vis-à-vis de Swissgrid SA, à hauteur de 49 millions de CHF (exercice précédent : 50 millions de CHF) sont inclus dans le poste « Engagements divers à court terme ». D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la [note 3.3](#).

5 Structure du Groupe

5.1 Sociétés cédées

Indemnisation pour le transfert du réseau à très haute tension

Le 3 janvier 2013, Alpiq a transféré sa participation dans le réseau à très haute tension suisse à Swissgrid SA, société nationale pour l'exploitation du réseau, à des valeurs d'apport provisoires. La valeur des différents actifs n'a pas pu être déterminée de manière concluante à cette date, car des procédures d'évaluation étaient en cours. De plus, Alpiq a obtenu pour l'exercice 2016, suite à la nouvelle décision de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) concernant la méthode d'évaluation, une indemnisation plus élevée pour le transfert de sa participation dans le réseau à très haute tension suisse.

Le 9 février 2021, l'ElCom a rendu ses décisions concernant les différences de couverture de 2011 et 2012 des anciennes Alpiq Réseau SA Gösigen et Alpiq Réseau SA Lausanne. En outre, elle en a fixé les valeurs réglementaires au 31 décembre 2012. Ces décisions sont devenues définitives en mars 2021. La correction d'évaluation 2 a été effectuée sur la base de ces décisions afin d'équilibrer la différence restante entre la valeur déjà compensée au jour de référence du transfert et la valeur exécutoire. En outre, la valeur définitive a été calculée sur la base de la nouvelle décision de 2016. Tous les calculs ont été effectués par la même société indépendante pour tous les aliénateurs. L'audit du calcul et l'établissement de la Fairness Opinion par une autre société indépendante ont été achevés au second semestre 2021. Pour Alpiq, l'adaptation de l'évaluation du transfert du réseau suisse à très haute tension est ainsi finalisée.

C'est pourquoi, en 2021, des produits de vente supplémentaires, y compris les différences de couverture de 2011 et 2012, d'un montant de 12 millions de CHF figurent au poste « Autres produits d'exploitation ». La composante d'intérêt, d'un montant de 5 millions de CHF, a été comptabilisée dans les produits d'intérêts. En 2020, un produit de vente supplémentaire d'un montant de 39 millions de CHF a déjà été comptabilisé dans le poste « Autres produits d'exploitation » et une composante d'intérêt d'un montant de 11 millions de CHF dans les produits d'intérêts. L'afflux de fonds provenant du produit supplémentaire de la vente s'élève à 20 millions de CHF en 2021 (exercice précédent : 0 million de CHF) et figure dans le poste « Cessions de filiales » du tableau des flux de trésorerie. Une autre partie de l'indemnité a

été versée à Alpiq en 2021 sous la forme d'un prêt actif à court terme envers Swissgrid SA d'un montant de 23 millions de CHF. Le remboursement du prêt actif à court terme ainsi que la réception du paiement de la valeur définitive selon la nouvelle décision de 2016 (indemnité d'expropriation) d'un montant total de 31 millions de CHF ont lieu le 3 janvier 2022. L'afflux de fonds provenant de la composante d'intérêt s'élève à 11 millions de CHF en 2021 (exercice précédent : 0 million de CHF) et figure dans le poste « Intérêts reçus » du tableau des flux de trésorerie.

2020 : cessions

Le 9 septembre 2020, la vente de Flexitricity Ltd. à Reserve Power Holdings (Jersey) Limited, membre du groupe Quinbrook, a été exécutée. Le prix de vente s'est élevé à 18 millions de CHF, ce qui a généré une entrée nette de liquidités de 17 millions de CHF. Les actifs et les passifs de la société étaient comptabilisés au bilan comme « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs détenus en vue de la vente ». En 2019, Alpiq a comptabilisé une dépréciation de 10 millions de CHF sur le goodwill afin que la valeur comptable corresponde au prix de vente prévu à cette date moins les coûts de la cession. Le prix de vente effectivement obtenu est supérieur au prix prévu à la fin de 2019, de sorte qu'un bénéfice comptable a été réalisé sur la vente.

La vente de 70 % des parts détenues dans Tormoseröd Vindpark AB à Fu-Gen (Future Generation Renewable Energy) a été réalisée le 18 décembre 2020. Alpiq continue de détenir une participation de 30 % dans Tormoseröd Vindpark AB. En raison de l'influence déterminante qu'Alpiq continue d'exercer, les participations sont désormais passées au bilan dans le poste « Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées ». Le prix de vente s'est élevé à 8 millions de CHF, ce qui a généré une entrée nette de liquidités de 8 millions de CHF. Le bénéfice provenant de la vente comprend également la réévaluation de la participation restante à sa juste valeur de 3 millions de CHF.

Flux de trésorerie net provenant de la vente

En millions de CHF	2021	2020
Entrées de liquidités		26
Coûts de la vente		- 1
Flux de trésorerie net provenant de la vente	0	25

Bénéfice provenant de la vente

En millions de CHF	2021	2020
Entrées de liquidités		26
Réévaluation des parts restantes à leur juste valeur ¹		3
Sorties d'actifs nets		- 11
Coûts de la vente		- 1
Bénéfice provenant de la vente (avant reclassification des écarts de conversion cumulés)	0	17
Reclassification des écarts de conversion cumulés		- 3
Bénéfice provenant de la vente de Flexitricity Ltd. et de Tormoseröd Vindpark AB dans les autres produits d'exploitation	0	14

1 Compris dans le poste « Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées »

Actifs et passifs à la date de la vente

En millions de CHF	2021	2020
Immobilisations corporelles		5
Immobilisations incorporelles		6
Autres actifs à long terme		1
Créances		1
Total des actifs	0	13
Impôts sur le revenu différés		1
Comptes de régularisation		1
Total des fonds étrangers	0	2
Total des actifs nets	0	11

Activités non poursuivies

En 2018, Alpiq a vendu ses activités de services et d'ingénierie constituées du Groupe Alpiq InTec et du Groupe Kraftanlagen. Ces activités étaient classées en tant qu'activités non poursuivies. C'est pourquoi l'ensemble des produits et charges liés à cette vente continueront d'être comptabilisés dans le poste « Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies ».

Dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq doit assumer pour la société Kraftanlagen Energies & Services GmbH (anciennement : Kraftanlagen München GmbH ; appelée par la suite « Kraftanlagen ») les éventuels coûts de la procédure de concurrence engagée au premier trimestre 2015 par le parquet de Munich I et le Bundeskartellamt (office fédéral allemand de lutte contre les cartels). Dans le cadre de cette procédure, l'Office fédéral allemand de lutte contre les cartels a prononcé une amende de 47,5 millions d'EUR, soit 49 millions de CHF, contre Kraftanlagen en décembre 2019. Kraftanlagen a coopéré pleinement depuis le début avec les autorités afin de soutenir ces dernières dans l'enquête en lien avec les accusations formulées. Malgré une enquête approfondie, le cabinet d'avocats mandaté par Kraftanlagen pour éclaircir les faits n'a pas pu apporter la preuve d'un comportement fautif de la part de Kraftanlagen ou de ses anciens collaborateurs accusés. Kraftanlagen a rien à se reprocher et rejette les allégations. Aucun élément de droit ou de fait ne justifie cette amende de sorte que Kraftanlagen a fait appel de la sanction pécuniaire. Il n'y a pas eu d'évolution significative à cet égard en 2021. Les dates du procès sont prévues pour la période allant de mars 2022 à juillet 2022. Alpiq a reporté les coûts attendus liés à cette procédure.

Alpiq continue de considérer qu'une condamnation de Kraftanlagen est peu probable, raison pour laquelle aucun passif n'a été enregistré à ce sujet.

Compte de résultat des activités non poursuivies

En millions de CHF	2021	2020
Charges		- 4
Effet lié à la réévaluation des provisions pour garanties et indemnités		3
Ajustement du prix d'achat / pertes résultant de la vente		- 55
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies¹	0	- 56

1 Le résultat des activités non poursuivies n'a donné lieu à aucun impôt sur le revenu.

Le 22 décembre 2020, Alpiq et Bouygues Construction ont conclu un accord extrajudiciaire concernant leurs divergences de vues quant au prix de vente final. En 2020, Alpiq a remboursé 54,5 millions de CHF à Bouygues Construction, ce qui a mis fin à la procédure d'arbitrage introduite simultanément par les deux parties le 12 février 2019. Jusqu'à la conclusion de l'accord à l'amiable, la sortie de fonds liée aux indemnités et garanties accordées à Bouygues Construction s'est élevée à 13 millions de CHF pour l'exercice précédent. La sortie de trésorerie résultant de la prise en charge des coûts liés à la procédure décrite ci-dessus s'élève à 1 million de CHF en 2021. Selon le contrat de vente, ces paiements doivent être traités comme un ajustement du prix de vente et sont donc inclus dans le tableau des flux de trésorerie au poste « Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies ».

5.2 Principales sociétés du Groupe et participations

Sociétés du Groupe	Siège	Switzerland	International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de participation directe en %
Alpiq Holding SA	Lausanne, CH				X	100,0
Aar et Tessin SA d'Electricité (Atel) ¹	Olten, CH				X	100,0
Aero Rossa S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Alpiq SA ¹	Olten, CH	X	X	X	X	100,0
Alpiq Csepel Kft.	Budapest, HU		X			100,0
Alpiq Deutschland GmbH ¹	Munich, DE				X	100,0
Alpiq Digital Austria GmbH	Vienne, AT			X		100,0
Alpiq EcoPower SA ¹	Olten, CH		X			100,0
Alpiq EcoPower Suisse SA	Olten, CH		X			100,0
Alpiq E-Mobility SA	Zurich, CH			X		100,0
Alpiq Energia Bulgaria EOOD	Sofia, BG			X		100,0
ALPIQ ENERGÍA ESPAÑA, S.A.U.	Madrid, ES		X	X		100,0
Alpiq Energia Italia S.p.A.	Milan, IT		X	X	X	100,0
Alpiq Energie Deutschland GmbH	Berlin, DE			X		100,0
Alpiq Energie France S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR			X	X	100,0
Alpiq Energy SE	Prague, CZ			X	X	100,0
Alpiq Finland Oy	Vantaa, FI			X		100,0
Alpiq Hydro Aare AG	Boningen, CH	X				100,0
Alpiq Hydro Italia S.r.l.	Milan, IT		X			90,0
Alpiq Italia S.r.l.	Milan, IT				X	100,0
Alpiq Le Bayet S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR		X			100,0
Alpiq Retail France S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR			X		100,0
Alpiq Services CZ s.r.o.	Prague, CZ			X	X	100,0
Alpiq Solutions France S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR			X		100,0
Alpiq Suisse SA ¹	Lausanne, CH	X		X	X	100,0

Sociétés du Groupe	Siège	Switzerland	International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de participation directe en %
Alpiq Wind Italia S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Alpiq Wind Services EAD	Sofia, BG		X			100,0
Bel Coster SA	L'Abergement, CH		X			100,0
Birs Wasserkraft AG	Olten, CH		X			100,0
C.E.P.E. des Gravières S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR		X			100,0
Cotlan Wasserkraft AG	Glaris Sud, CH		X			60,0
EESP European Energy Service Platform GmbH	Berlin, DE			X		100,0
Électricité d'Émosson SA	Martigny, CH	X				50,0
En Plus S.r.l. ²	Milan, IT		X			100,0
ENERGIA HELIOS, S.L.	Madrid, ES		X			100,0
ENERGIA KINICH, S.L.	Madrid, ES		X			100,0
Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.)	Simplon, CH	X				82,0
Enpower 2 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Enpower 3 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Entegra Wasserkraft AG	St-Gall, CH		X			59,6
Eole Jura SA	Muriaux, CH		X			100,0
Eoljorat Nord SA	Lausanne, CH		X			100,0
Hydro-Solar Energie AG	Niederdorf, CH		X			65,0
Isento Wasserkraft AG	St-Gall, CH		X			100,0
Forces Motrices de la Gougria SA	Sierre, CH	X				54,0
Motor-Columbus SA ¹	Olten, CH				X	100,0
NOVAGAVIA BUSINESS, S.L.	Madrid, ES		X			100,0
Novel S.p.A.	Milan, IT		X			51,0
Po Prostu Energia Spółka Akcyjna	Varsovie, PL			X		100,0
Salanfe SA	Vernayaz, CH	X				100,0
Società Agricola Solar Farm 2 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Tous-Vents SA	Lausanne, CH		X			100,0
Vetrocom EOOD ¹	Sofia, BG		X			100,0
Wasserkraftwerk Hüscherabach AG	Splügen, CH		X			60,0
Wasserkraftwerk Peist AG ³	Arosa, CH		X			51,0
Wasserkraftwerk Tambobach AG	Splügen, CH		X			70,0

1 Participation détenue directement par Alpiq Holding SA

2 Au quatrième trimestre 2018, Alpiq Energia Italia S.p.A. a repris d'Eviva S.p.A. la part de tolling de 33,3 % dans En Plus S.r.l. Alpiq a également exercé l'option call sur la part d'actions détenue par Eviva S.p.A. dans En Plus S.r.l. à hauteur de 33,3 %. Au 31 décembre 2021, Eviva S.p.A. était encore inscrite au registre des actions de En Plus S.r.l.

3 Participation indirecte détenue via Entegra avec des parts de 69,6 % ne donnant pas le contrôle

Centrales partenaires et autres entreprises associées	Siège	Fin de contrat / de concession	Switzerland	International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de participation directe en %
Forces Motrices de Blenio SA	Blenio, CH	2042	X				17,0
CERS Holding SAS	Toulouse, FR			X			15,0
Cleuson-Dixence ¹	Sion, CH	2044	X				31,8
Electra-Massa AG	Naters, CH	2048	X				34,5
Usines Electriques de l'Engadine SA	Zernez, CH	2050/2074	X				22,0
Forces Motrices de Martigny-Bourg S.A.	Martigny, CH	2080	X				18,0
Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL)	Château-d'Oex, CH	2051/2094	X				39,3
Grande Dixence SA	Sion, CH	2044	X				60,0
HYDRO Exploitation SA	Sion, CH		X				26,2
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	Däniken, CH		X				40,0
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	Leibstadt, CH		X				27,4
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	Berne, CH	2041	X				33,3
Kraftwerk Ryburg-Schwörstadt AG	Rheinfelden, CH	2070	X				13,5
Kraftwerke Hinterrhein AG	Thusis, CH	2042	X				9,3
Kraftwerke Zervreila AG	Vals, CH	2037	X				21,6
Maggia Kraftwerke AG	Locarno, CH	2035/2048	X				12,5
MOVE Mobility SA	Granges-Paccot, CH				X		25,0
Nant de Drance SA	Finhaut, CH		X				39,0
Tormoseröd Vindpark AB	Karlstad, SE			X			30,0
Unoenergia S.r.l.	Biella, IT			X			28,0
Wasserkraftwerke Weinfelden AG	Weinfelden, CH			X			49,0

1 Société simple

Coentreprise	Siège	Switzerland	International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de participation directe en %
Hydrospider SA	Niedergösgen, CH			X		45,0

6 Autres informations

6.1 Principes comptables généraux

En raison des arrondis nécessaires, les sous-totaux ou totaux indiqués peuvent ne pas correspondre aux montants détaillés.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq englobent les comptes consolidés de la société Alpiq Holding SA et de ses filiales, selon des principes comptables uniformes. Les soldes, transactions, recettes et charges internes au Groupe ont été éliminés dans leur intégralité.

Les filiales sont des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect d'Alpiq Holding SA. Ces entreprises sont consolidées à partir de la date de la prise de contrôle. Elles sont déconsolidées ou passées au bilan sous « Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées » ou « Autres actifs à long terme » lorsque le contrôle sur l'entreprise prend fin.

Les participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées sur lesquelles le Groupe Alpiq exerce une influence déterminante sont intégrées dans les comptes annuels consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La part du Groupe Alpiq dans les actifs et les fonds étrangers ainsi que dans les charges et les revenus de ces entreprises figure dans la [note 4.3](#).

Toutes les autres participations sont inscrites au bilan à leur juste valeur dans les actifs immobilisés sous « Autres actifs à long terme ».

Conversion des devises étrangères

Les comptes consolidés sont établis en francs suisses (CHF), monnaie qui sert à la fois de devise fonctionnelle pour Alpiq Holding SA et de devise de présentation. La devise fonctionnelle est définie pour chaque société du Groupe sur la base de son environnement économique. Les transactions en devises étrangères sont enregistrées dans la devise fonctionnelle de la société du Groupe au cours en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les variations qui découlent des conversions en devises sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les créances à long terme ou prêts vis-à-vis de sociétés du Groupe à l'étranger, pour lesquels aucun remboursement n'est planifié ou probable dans un proche avenir, constituent pour l'essentiel une partie de l'investissement net dans l'exploitation étrangère concernée. Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées séparément dans les autres éléments du résultat au titre des différences issues des conversions en devises et sorties du compte de résultat de la période correspondante en cas de dissolution ou de vente de l'exploitation étrangère.

A la date de clôture du bilan, les actifs et les passifs des filiales sont convertis en francs suisses au cours en vigueur à la date de référence. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période sous revue. Les différences issues des conversions en devises sont inscrites séparément dans les autres éléments du résultat. En cas de vente de filiales ou de cession du contrôle sur ces filiales ainsi qu'en cas de vente d'entreprises associées / centrales partenaires ou de cession de l'influence déterminante sur celles-ci, les différences issues des conversions en devises

cumulées sont inscrites au compte de résultat de la période correspondante en tant que part du bénéfice ou de la perte liée à la vente.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion :

Unité	Date de référence 31.12.2021	Date de référence 31.12.2020	Moyenne 2021	Moyenne 2020
1 EUR	1,033	1,080	1,081	1,070
1 GBP	1,229	1,202	1,258	1,204
1 USD	0,912	0,880	0,914	0,939
100 CZK	4,156	4,116	4,217	4,049
100 HUF	0,280	0,297	0,302	0,305
100 NOK	10,343	10,317	10,644	9,999
100 PLN	22,474	23,690	23,699	24,103
100 RON	20,875	22,188	21,978	22,124

6.2 Transactions avec des entreprises et parties liées

Sont considérés comme entreprises et parties liées les centrales partenaires, les autres entreprises associées et les principaux actionnaires ayant une influence déterminante sur le Groupe Alpiq, ainsi que les institutions de prévoyance en faveur du personnel, les membres du Conseil d'administration et la Direction générale. EOS Holding SA et Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG disposent d'une influence notable sur le Groupe Alpiq et sont donc désignées ci-après comme « Autres entreprises liées ».

Volume des transactions du Groupe avec des entreprises liées

En millions de CHF	2021			2020		
	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Total des produits d'exploitation						
Chiffre d'affaires net	64	19		53	29	
Autres produits d'exploitation	2	1		2		
Charges d'exploitation						
Charges d'énergie et de marchandises	- 399	- 15	- 7	- 452	- 13	
Autres charges d'exploitation	- 1			- 1		

Volume des postes ouverts à la date de clôture du bilan avec des entreprises liées

En millions de CHF	31.12.2021			31.12.2020		
	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Actifs						
Autres actifs à long terme	1	6	2	1	7	
Instruments financiers dérivés			2			
Créances	21	1		11	2	
Comptes de régularisation	104			25		
Dépôts à court terme	8	2		47	2	
Passifs						
Passifs financiers à court terme			141			
Autres engagements à court terme	28	1	1	9	1	
Instruments financiers dérivés					1	
Comptes de régularisation	8		1	18		

Les participations dans les sociétés partenaires et autres entreprises associées sont expliquées dans la [note 4.3](#). Des accords contractuels régissant l'achat d'électricité existent entre le Groupe Alpiq et les centrales partenaires. L'achat d'électricité s'effectue en fonction de la participation, mais les volumes ne font l'objet d'aucun accord contractuel. La capacité de production dépend de la meilleure utilisation possible des centrales. La prise en charge des coûts liés à la production d'électricité s'effectue sur une base cost-plus pour les centrales partenaires.

Les transactions non financières du négoce d'énergie avec d'autres entreprises associées et liées ouvertes à la date du 31 décembre 2021 représentent un volume de contrats de 49 GWh (exercice précédent : 271 GWh) et une valeur brute de 5 millions de CHF (14 millions de CHF).

Les passifs financiers à court terme envers d'autres entreprises liées concernent des prêts passifs à taux fixe envers les actionnaires exerçant une influence déterminante sur le Groupe Alpiq. Le taux d'intérêt est de 1,5 %.

Les transactions entre le Groupe et les institutions de prévoyance en faveur du personnel sont présentées à la [note 6.3](#).

Membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La rémunération totale du Conseil d'administration et de la Direction générale se compose de la manière suivante :

En millions de CHF	Conseil d'administration		Direction générale	
	2021	2020	2021	2020
Rémunérations fixes et variables	1,3	2,0	4,0	3,8
Prestations de prévoyance sociales	0,2	0,3	1,1	1,0
Total	1,5	2,3	5,1	4,8

Le chapitre portant sur la gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion donne des informations détaillées sur les rémunérations totales du Conseil d'administration et de la Direction générale.

6.3 Prévoyance en faveur du personnel

Au sein du Groupe, il existe différents plans de prévoyance en faveur du personnel conformément aux dispositions légales. Les sociétés du Groupe en Suisse sont affiliées à la CPE Fondation de Prévoyance Energie. Il s'agit d'une fondation de prévoyance indépendante sur le plan légal dont les caractéristiques correspondent à un plan à primauté de prestations définies selon IAS 19. Les employés des filiales étrangères sont en principe assurés par les institutions sociales nationales ou des institutions de prévoyance indépendantes à primauté de cotisations, en fonction de la pratique en vigueur dans le pays concerné. Celles-ci remplissent les critères d'un plan à primauté de cotisations selon IAS 19.

Engagements / avoirs liés à la prévoyance en faveur du personnel selon le bilan

En millions de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies	738	790
Juste valeur des actifs du plan	815	759
Engagements / avoirs nets de prévoyance en faveur du personnel (-)	- 77	31
dont engagements	3	31
dont avoirs	- 80	

Rapprochement des engagements / avoirs nets de prévoyance en faveur du personnel

En millions de CHF	2021	2020
Engagements nets liés à la prévoyance en faveur du personnel au 1.1.	31	50
Charges liées à la prévoyance du personnel – compte de résultat	19	7
Charges liées à la prévoyance du personnel – autre résultat	- 115	- 14
Cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance juridiquement autonomes	- 12	- 10
Prestations versées directement par l'employeur		- 1
Autres		- 1
Engagements / avoirs nets de prévoyance en faveur du personnel (-) au 31.12.	- 77	31

Evolution de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies

En millions de CHF	2021	2020
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 1.1.	790	770
Charges d'intérêts de plans à primauté de prestations	1	1
Coûts des services rendus au cours de la période	18	17
Coût des services passés ¹		- 10
Cotisations des employés	8	9
Prestations versées	- 40	- 26
Réévaluations :		
Hypothèses financières	- 22	2
Hypothèses démographiques ²	- 21	
Adaptations empiriques	3	20
Autres	1	7
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 31.12.	738	790

1 Inclut lors de l'exercice précédent les effets d'une réduction de versements en faveur des retraités effectués jusqu'alors sur une base volontaire.

2 L'effet résulte essentiellement du passage aux tables de génération LPP 2020.

A la date de clôture du bilan, la durée résiduelle moyenne de versement de capital et d'intérêts de l'obligation basée sur la primauté des prestations (duration) est de 13,3 ans (exercice précédent : 14,5 ans).

Evolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2021	2020
Juste valeur des actifs du plan au 1.1.	759	720
Intérêts sur actifs du plan	1	2
Cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance juridiquement autonomes	12	10
Cotisations des employés	8	9
Prestations versées	- 40	- 25
Réévaluation des actifs du plan	75	36
Autres		7
Juste valeur des actifs du plan au 31.12.	815	759

Classes d'actifs des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Prix cotés sur le marché		
Liquidités	10	6
Instruments de capitaux propres de tiers	332	289
Instruments d'emprunt de tiers	240	238
Fonds immobiliers	40	37
Autres placements	85	80
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix cotés sur le marché)	707	650
Prix non cotés sur le marché		
Biens immobiliers non exploités par la société	108	109
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix non cotés sur le marché)	108	109
Montant de la juste valeur des actifs du plan	815	759

Principes comptables

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté de prestations est effectué chaque année par des spécialistes indépendants de la prévoyance en utilisant la méthode du « projected unit credit ». Cette procédure d'évaluation prend non seulement en compte les rentes en cours et les engagements de rentes futures connus le jour de référence, mais également les futures augmentations de salaires et de rentes. Afin de tenir compte de la mortalité, le modèle d'enquête sur la mortalité continue CMI (Continuous Mortality Investigation) est utilisé en se référant aux tables des générations. La mortalité basée sur le modèle CMI est calculée sur la base d'un taux de modification attendu à long terme. Le produit d'intérêt net est inscrit directement dans les charges / produits financiers ; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel. Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

En règle générale, le financement de l'ensemble des plans repose sur le principe des cotisations paritaires entre employés et employeur. En ce qui concerne les institutions de prévoyance à primauté de cotisations, les cotisations de l'employeur versées ou dues sont comptabilisées directement dans le compte de résultat.

Le calcul des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel qui bénéficie des plans à primauté de prestations inscrits au bilan se fonde sur des hypothèses statistiques et actuarielles. Ces hypothèses peuvent s'écarter de manière significative de la réalité en raison de l'évolution des conditions de marché, de l'environnement économique, de la hausse ou de la baisse des taux de sortie, de l'espérance de vie des assurés ainsi que d'autres facteurs. Ces écarts peuvent influencer les passifs liés à la prévoyance inscrits au bilan en ce qui concerne les institutions de prévoyance en faveur du personnel.

Hypothèses actuarielles

En %	31.12.2021	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,35	0,15
Taux d'intérêts de projection des avoirs de vieillesse	0,75	0,75
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	0,50	0,50
Taux de modification prévu à long terme dans le modèle CIM (base de l'année actuelle : LPP 2020, base de l'année précédente : LPP 2015)	1,25	1,25

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité considère l'influence sur l'engagement net au titre des prestations en cas d'évolution d'une seule hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

En millions de CHF	2021	2020
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,25 %	- 24	- 28
Réduction 0,25 %	25	29
Taux d'intérêt de projection des avoirs de vieillesse		
Augmentation 0,25 %	5	6
Réduction 0,25 %	- 5	- 6
Augmentation des salaires et traitements		
Augmentation 0,25 %	2	3
Réduction 0,25 %	- 2	- 3
Espérance de vie		
Augmentation d'une année	32	32
Réduction d'une année	- 33	- 32

Estimation des cotisations employeur et employés pour la période suivante

Pour 2022, les cotisations de l'employeur sont estimées à 12 millions de CHF et celles des employés à 8 millions de CHF.

6.4 Actifs nantis

Les installations de Aero Rossa S.r.l., Milan / IT, En Plus S.r.l., Milan / IT, Enpower 3 S.r.l., Milan / IT et Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l., Milan / IT, sont financées par des banques aux conditions habituelles du marché. Les fonds étrangers correspondants sont présentés dans le bilan consolidé. Le Groupe Alpiq a nanti ses participations dans ces centrales auprès des banques de financement pour un montant de 111 millions de CHF (exercice précédent : 82 millions de CHF). De même, dans le cadre du financement du projet de construction d'un parc éolien en Suède, toutes les parts de la société associée Tormoseröd Vindpark AB, Karlstad / SE ont été mises en gage pour un montant de 3,9 millions de CHF. Des informations sur les liquidités nanties figurent dans la [note 4.6](#).

6.5 Situation en matière de liquidités et continuité de l'exploitation

En raison de l'évolution des marchés de l'énergie au quatrième trimestre 2021, Alpiq a pris, avant la fin de l'année déjà, des mesures d'envergure pour augmenter ses liquidités à court terme. Celles-ci concernaient d'une part les activités énergétiques en vue d'augmenter le financement interne et, d'autre part, Alpiq a convenu avec des banques de lignes de crédit et de garantie supplémentaires. Par ailleurs, en fin d'année, les actionnaires ont mis à disposition des liquidités supplémentaires à hauteur de 205 millions de CHF. Ces mesures ont nettement amélioré la marge de manœuvre au 31 décembre 2021 et rendu l'entreprise plus résistante face à d'autres évolutions du marché. D'autres mesures déjà mises en place avant la fin de l'année ont déployé tous leurs effets au début de l'année 2022.

La marge de manœuvre financière d'Alpiq comprend les liquidités disponibles ainsi que les lignes de crédit confirmées (voir [note 3.1](#)). L'unité de gestion des risques d'Alpiq détermine en permanence la marge de manœuvre financière nécessaire sur la base de calculs de scénarios qui servent également, si nécessaire, à décider d'autres mesures.

À la date de clôture du bilan, les passifs financiers à court terme s'élèvent à 946 millions de CHF et devront être refinancés dans le courant de l'année 2022 (voir [note 3.5](#)). Les activités nécessaires à cet effet ont été initiées très tôt, mais ne sont pas encore achevées, car la publication des comptes annuels 2021 constitue la base de la conclusion de nouveaux financements. De plus, il existe des incertitudes fondamentales quant à l'évolution des prix de marché. Alpiq s'attend toutefois à ce que les refinancements puissent être conclus avec succès. Grâce à toutes les mesures déjà mises en œuvre et en cours dans le domaine du financement interne et externe, Alpiq estime que ses liquidités et la continuité de l'exploitation sont assurées.

6.6 Événements après la date de clôture du bilan

Dans l'éventualité où l'évolution des prix se poursuivrait et parce que des mesures supplémentaires visant à améliorer les liquidités ne pouvaient que partiellement être mises en œuvre pendant les fêtes de fin d'année, Alpiq s'est adressée à la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) peu avant Noël pour lui demander d'examiner la possibilité d'un soutien préventif en matière de liquidités. Entre Noël et Nouvel An, la situation sur les marchés de l'énergie s'est détendue et les mesures mises en place ont pris effet progressivement. Alpiq a donc retiré sa demande préventive auprès de l'ElCom le 3 janvier 2022. De plus, depuis la fin de l'année, les actionnaires ont augmenté de 95 millions de CHF les prêts qu'ils avaient déjà accordés, les portant ainsi à 300 millions de CHF.



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 23 février 2022

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés d'Alpiq Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, le tableau de variation des fonds propres et le tableau de financement consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.



Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et à l'*International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards)* de l'International Ethics Standards Board for Accountants (*code IESBA*), et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. Les



2

résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes consolidés.

Valeur des centrales électriques et participations dans des sociétés de production

Risque	La direction générale évalue à chaque date de référence s'il existe des indices de perte de valeur des centrales électriques et participations dans des sociétés de production. Cette évaluation comprend plusieurs estimations et hypothèses susceptibles d'avoir un impact considérable sur le montant du résultat de la période. Les principales estimations concernent notamment les futurs prix de l'électricité, les futurs taux de change, les futurs taux de renchérissement et les taux d'actualisation. Les principales hypothèses comprennent les conditions-cadres réglementaires ainsi que les activités d'investissement à long terme. Les dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice 2021 ainsi que les explications relatives aux principales incertitudes relatives aux estimations figurent en annexe dans la note 4.1.
Nos procédures d'audit	Lors de l'examen de la valeur des centrales électriques et participations dans des sociétés de production, nous avons comparé les principales estimations du groupe Alpiq avec les données du marché disponibles (p. ex. prix de l'électricité et taux de change à court terme, taux d'actualisation) ou d'autres données disponibles auprès de tiers (p. ex. prévisions des prix de l'électricité et taux de change à long terme, taux de croissance et de renchérissement). En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec celles de l'exercice précédent et avons évalué leur cohérence. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la valeur des centrales électriques et participations dans des sociétés de production.

Évaluation des contrats déficitaires

Risque	Le groupe Alpiq a conclu des contrats d'achat et de fourniture d'électricité et de gaz qui ont été identifiés comme des contrats déficitaires en raison de leur structure et de la situation du marché au 31 décembre 2021. Les provisions pour contrats déficitaires sont publiées en annexe dans la note 4.7. Il s'agit, d'une part, de provisions pour des contrats d'achat d'électricité à long terme, dont le calcul par le groupe Alpiq demande différentes estimations ayant une influence significative sur le niveau des provisions et donc sur le résultat de la période. Les principales estimations concernent notamment les futurs prix de l'électricité, les taux de change, les taux de renchérissement ainsi que les taux d'actualisation. D'autre part, les provisions comprennent des contrats sur la vente physique d'électricité ou de gaz qui sont déficitaires en raison de la hausse des prix de l'électricité et du gaz. Le calcul de ces provisions est réalisé sur la base des dates de livraisons contractuelles et des prix actuels du marché.
---------------	--



3

Nos procédures d'audit	Lors de l'audit des provisions sur les contrats d'achat d'électricité à long terme, nous avons comparé les estimations significatives du groupe Alpiq avec les données du marché disponibles ou d'autres données disponibles de tiers, par exemple prix de l'électricité, taux de change, taux de renchérissement ainsi que taux d'actualisation. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec celles de l'exercice précédent et avons évalué leur cohérence. Nous avons, de plus, contrôlé l'exactitude mathématique du modèle d'évaluation. Concernant la provision pour contrats déficitaires de livraison physique d'électricité et de gaz, nous avons vérifié si les quantités, les prix et les dates de livraison utilisés pour le calcul correspondaient aux contrats et si l'évaluation sur la base des prix actuels du marché avait été réalisée correctement. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à l'évaluation de contrats déficitaires.
-------------------------------	--

Classification et évaluation des contrats d'énergie

Risque	Pour les opérations à terme sur l'électricité, le gaz et d'autres matières premières, le groupe Alpiq évalue pour chaque opération individuelle si la transaction a été conclue dans l'objectif d'une réalisation physique selon les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés ou à des fins commerciales. Les premières sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de leur réalisation dans le chiffre d'affaires net, comme expliqué en annexe dans la note 2.2, et dans les charges d'énergie et de marchandises, et les dernières sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat aux valeurs de marché, les gains et pertes étant comptabilisés nets en tant que résultat du négoce dans le chiffre d'affaires net. Suite à la première classification, le groupe Alpiq vérifie si les hypothèses retenues initialement concernant la réalisation physique et les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés sont toujours correctes. Pour l'évaluation de contrats d'énergie complexes et non standardisés (contrats d'énergie de niveau 3), Alpiq utilise différentes méthodes avec des données d'entrée qui sont en partie basées sur des marchés ayant une activité limitée ou des entrées non basées sur le marché. L'utilisation des méthodes ainsi que l'évaluation des données d'entrée sont soumises à des marges d'appréciation et à des incertitudes d'évaluation. Une classification ou évaluation erronée des contrats d'énergie peut avoir des répercussions notables sur le résultat de la période.
Nos procédures d'audit	Nous avons évalué, dans certains domaines, le fonctionnement des contrôles internes définis par le groupe Alpiq pour la première classification ainsi que pour l'identification de reclassifications nécessaires. En outre, nous avons vérifié, au 31 décembre 2021, si des indices donnaient à penser que les transactions classifiées pour les propres besoins d'achat, de vente ou d'utilisation devaient éventuellement être reclassées en contrats détenus à des fins commerciales. Concernant l'évaluation de contrats d'énergie complexes et non standardisés, nous avons vérifié le caractère approprié et la cohérence des méthodes mises en œuvre, rapproché les paramètres saisis avec



4

les contrats correspondants et comparé les données d'entrée utilisées avec les données disponibles du marché ou avec d'autres données disponibles de tiers. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la classification et l'évaluation de contrats d'énergie.

Affaire fiscale Roumanie

Risque	À la suite d'un contrôle fiscal d'une société du groupe, les autorités fiscales roumaines ont déterminé une créance fiscale à hauteur de RON 793 millions (CHF 166 millions) pour la période de 2010 à 2014. Ce montant a été ramené à RON 589 millions (CHF 123 millions) par décision des autorités fiscales en juin 2018. Le groupe Alpiq est parvenu à la conclusion qu'une sortie de ressources était improbable dans cette affaire. En conséquence, le groupe Alpiq n'a constitué aucune provision et a enregistré cet incident comme un passif éventuel (annexe, note 4.8). Une estimation différente pourrait avoir des répercussions notables sur le résultat de la période.
Nos procédures d'audit	Nous avons contrôlé ce passif éventuel sur la base d'entretiens avec le responsable Legal & Compliance et la direction générale du groupe Alpiq. Nous avons, en outre, examiné la situation avec des fiscalistes internes en Roumanie et nous nous sommes également appuyés sur l'évaluation de deux experts externes. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à l'évaluation de l'incident fiscal en Roumanie.



Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes statutaires et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les comptes consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



5

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie de notre rapport.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes consolidés.

Ernst & Young SA

Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Roger Müller
Expert-réviseur agréé

Aperçu sur 5 ans

Compte de résultat

En millions de CHF	2021	2020 (ajusté) ²	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires net	7 177	3 905	4 099	5 186	5 449
Autres produits d'exploitation	81	124	55	50	40
Total des produits d'exploitation	7 258	4 029	4 154	5 236	5 489
Charges d'exploitation	- 7 335	- 3 747	- 3 986	- 5 227	- 5 146
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	- 77	282	168	9	343
Amortissements et dépréciations ¹	- 126	- 80	- 401	- 169	- 164
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	- 203	202	- 233	- 160	179
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 35	- 35	- 44	- 50	- 18
Résultat financier	- 61	- 55	- 59	- 95	- 87
Impôts sur le revenu	28	43	110	44	- 70
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies	- 271	155	- 226	- 261	4
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	0	- 56	- 42	198	- 88
Résultat net	- 271	99	- 268	- 63	- 84
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	1	3	3	14	5
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net	- 272	96	- 271	- 77	- 89

1 En 2020, y compris les reprises de pertes de valeur

2 Voir note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés

Bilan

En millions de CHF	2021	2020 (ajusté) ¹	2019	2018	2017
Total du bilan	13 557	7 368	7 360	9 074	10 197
Actifs					
Actif immobilisé	4 432	4 440	4 566	5 475	5 655
Actif circulant	9 125	2 928	2 794	3 599	4 542
Passifs					
Total des fonds propres	3 558	3 761	3 671	3 944	3 965
en % du total du bilan	26,2	51,0	49,9	43,5	38,9
Fonds étrangers	9 999	3 607	3 689	5 130	6 232

1 Voir note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés

Autres indicateurs

	2021	2020	2019 ¹	2018 ²	2017 ³
EBITDA avant effets exceptionnels en millions de CHF	302	262	110	166	301
Endettement net (dette nette) en millions de CHF	675	249	206	272	714
Dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels	2,2	1,0	1,9	1,6	2,4
Effectif à la date de clôture	1 266	1 258	1 226	1 548	1 504

1 EBITDA avant effets exceptionnels depuis 2019, sans Flexitricity Ltd. et les activités liées à la mobilité électrique

2 Y compris Flexitricity Ltd. et les activités liées à la mobilité électrique

3 Effectif sans les activités non poursuivies, autres chiffres incluant les activités non poursuivies

Données par action

	2021	2020 (ajusté) ³	2019	2018	2017
Valeur nominale en CHF	0,01	0,01	10	10	10
Nombre pondéré d'actions en circulation ¹	33 110 364	33 110 364	33 110 364	27 874 649	27 874 649
Résultat net en CHF ¹	- 9,10	2,01	- 9,07	- 3,90	- 4,34
Dividende en CHF ²	0,00	1,40	0,00	0,00	0,00

1 Le chiffre pour l'année 2019 a été ajusté en raison de la conversion du prêt hybride des actionnaires et de l'augmentation du nombre d'actions qui en a résulté. Les données de 2017 et 2018 n'ont pas été adaptées.

2 2021 : Proposition à l'attention de l'Assemblée générale

3 Voir note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés

Rapport annuel d'Alpiq Holding SA

Alpiq Holding SA est la société de holding du Groupe Alpiq. Elle détient directement ou indirectement l'ensemble des participations dans les sociétés du Groupe Alpiq. Elle assure également une partie significative du financement au sein du Groupe.

Le produit d'Alpiq Holding SA se compose essentiellement de dividendes et de produits d'intérêts de filiales. Au cours de l'exercice 2020, des effets liés à la vente réalisée en 2018 de la participation détenue directement dans Alpiq InTec SA et de la participation détenue dans Kraftanlagen München GmbH, participation directement détenue par Alpiq Deutschland GmbH, ont également été comptabilisés. Le 22 décembre 2020, Alpiq et Bouygues Construction ont conclu un accord à l'amiable qui a mis fin à la procédure d'arbitrage introduite simultanément par les deux parties le 12 février 2019. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la [note 5](#) de l'annexe aux comptes annuels d'Alpiq Holding SA. Alpiq Holding SA ne compte aucun collaborateur et ne dispose pas non plus d'activités de recherche et de développement. Au cours de la période sous revue, elle a versé un dividende de 46,4 millions de CHF.

La gestion des risques d'Alpiq Holding SA est intégrée à la gestion des risques du Groupe Alpiq. Les risques identifiés sont évalués individuellement en fonction de la probabilité d'occurrence et de l'étendue du dommage. Des mesures sont définies pour chacun des risques. Un recensement systématique et une mise à jour des risques sont réalisés une fois par an. La situation en matière de risques et l'application des mesures définies font l'objet d'une surveillance. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA traite au moins une fois par an la question de la gestion des risques. Des explications relatives à la gestion des risques à l'échelle du Groupe Alpiq figurent dans la [note 3.1](#) de l'annexe aux comptes consolidés.

Durant l'exercice 2022, Alpiq Holding SA continuera à agir en qualité de société holding du Groupe Alpiq.

Comptes annuels d'Alpiq Holding SA

Compte de résultat

En CHF	Note	2021	2020
Produits			
Produits des participations	2	56 364 974	4 917 488
Produits financiers	3	404 909 009	184 033 228
Reprises de pertes de valeur sur des prêts octroyés		12 500 000	
Reprises de pertes de valeur sur des participations		42 374 383	37 217 206
Autres produits		1 465 910	2 107 599
Total des produits		517 614 276	228 275 521
Charges			
Charges financières	4	- 499 971 560	- 228 959 899
Perte résultant de la vente de participations	5		- 54 500 000
Dépréciations sur des prêts octroyés		- 1 007 853	- 25 205 578
Dépréciations sur des participations		- 4 410 400	- 13 989 696
Autres charges		- 19 522 562	- 24 052 326
Impôts directs		- 720 825	- 1 425 435
Total des charges		- 525 633 200	- 348 132 934
Résultat annuel		- 8 018 924	- 119 857 413

Bilan

Actifs

En CHF	Note	31.12.2021	31.12.2020
Liquidités		548 071 311	118 609 285
Titres			26 982 740
Créances résultant des livraisons et prestations	6	169 041	32 478
Autres créances à court terme	7	471 725 351	658 433 564
Comptes de régularisation d'actifs		1 594 633	1 949 878
Actif circulant		1 021 560 336	806 007 945
Prêts octroyés	8	786 741 575	833 009 084
Participations	9	4 367 815 645	4 330 073 614
Actif immobilisé		5 154 557 220	5 163 082 698
Total des actifs		6 176 117 556	5 969 090 643

Passifs

En CHF	Note	31.12.2021	31.12.2020
Engagements résultant des livraisons et prestations	10	351 054	372 502
Engagements à court terme portant intérêts	11	1 060 756 534	705 433 660
Autres engagements à court terme	12	20 981	108 419
Comptes de régularisation de passifs		104 740 414	52 830 548
Provisions à court terme	13	1 508 021	2 271 528
Fonds étrangers à court terme		1 167 377 004	761 016 657
Prêts passifs portant intérêts	14	860 553 797	860 553 797
Emprunts obligataires	15	1 050 695 000	1 195 385 000
Provisions à long terme	13	730 000	1 000 000
Fonds étrangers à long terme		1 911 978 797	2 056 938 797
Capital-actions		331 104	331 104
Réserves issues d'apports de capital ¹		1 744 580 362	1 744 580 362
Réserve légale issue du bénéfice		170 000	
Bénéfice reporté de l'exercice précédent		1 359 699 213	1 526 081 136
Résultat annuel		- 8 018 924	- 119 857 413
Fonds propres	16	3 096 761 755	3 151 135 189
Total des passifs		6 176 117 556	5 969 090 643

1 L'Administration fédérale des contributions a confirmé des réserves issues d'apports de capital d'un montant de 1 740 949 469 CHF.

Annexe aux comptes annuels

1 Remarques préliminaires

Fusion avec dédommagement

Le 24 juin 2020, l'Assemblée générale d'Alpiq Holding SA (IDE n° CHE-100.032.288) a approuvé la fusion avec dédommagement (« squeeze-out merger ») avec Alpha 2020 SA, proposée par le Conseil d'administration. Suite à la décision d'approbation prise le même jour par l'Assemblée générale extraordinaire d'Alpha 2020 SA, Alpiq Holding SA, en tant que société transférante, a été fusionnée rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 avec Alpha 2020 SA, avec le transfert de tous les actifs et passifs aux valeurs comptables précédentes. Le même jour, Alpha 2020 SA a été rebaptisée Alpiq Holding SA. La fusion est devenue exécutoire avec l'inscription au registre du commerce le 26 juin 2020.

Bases

Les comptes annuels d'Alpiq Holding SA, Lausanne, ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse relatives à la présentation des comptes (trente-deuxième titre du Code des obligations). Durant l'exercice sous revue ainsi que l'exercice précédent, la société ne disposait d'aucun collaborateur.

Les principes d'évaluation essentiels appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-dessous.

Titres

Les titres détenus à court terme sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. Aucune réserve pour fluctuation de valeur n'a été constituée.

Prêts octroyés / Instruments de couverture

Les prêts octroyés en devises sont évalués au cours de change en vigueur à la date de clôture, sachant que les pertes non réalisées sont comptabilisées, mais que les gains non réalisés ne le sont pas. Les pertes non réalisées sont elles aussi comptabilisées pour les produits dérivés utilisés comme instruments de couverture, mais pas les gains non réalisés.

Participations

Les participations sont en général évaluées individuellement, à l'exception des participations détenues dans Alpiq AG et Alpiq Suisse SA qui, depuis l'année 2017, font l'objet d'une analyse de valeur à l'aide d'une évaluation de groupe, vu que ces participations constituent une unité économique. Depuis 2017, Alpiq Suisse SA est une méta-société de partenaires qui vend toute son énergie à Alpiq AG aux coûts de revient.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont comptabilisés à la valeur nominale. Le disagio ainsi que les coûts d'émission des emprunts sont inscrits dans les charges financières l'année de l'émission. Une prime (coûts d'émission déduits) est inscrite au bilan dans les comptes de régularisation passifs et amortie de façon linéaire sur la durée de l'emprunt.

2 Produits des participations

Les produits des participations englobent les revenus des dividendes de filiales.

3 Produits financiers

En CHF	2021	2020
Produits d'intérêts des sociétés du Groupe	35 555 331	33 803 499
Produits d'intérêts de tiers	67 308	518 755
Autres produits financiers des sociétés du Groupe	2 514 736	2 288 003
Autres produits financiers de tiers	188 658	755 112
Gains de cours sur les devises étrangères	366 582 976	146 667 859
Total	404 909 009	184 033 228

4 Charges financières

En CHF	2021	2020
Charges d'intérêts des sociétés du Groupe	- 33 373 210	- 32 374 024
Charges d'intérêts des actionnaires	- 61 863	
Charges d'intérêts de tiers	- 49 157 988	- 49 588 501
Autres charges financières de tiers	- 3 478 804	- 3 484 957
Pertes de cours sur les devises étrangères	- 413 899 695	- 143 512 417
Total	- 499 971 560	- 228 959 899

5 Pertes résultant de la vente de participations

En 2018, Alpiq a vendu ses activités de services et d'ingénierie constituées du Groupe Alpiq InTec et du Groupe Kraftanlagen. Le 22 décembre 2020, Alpiq et Bouygues Construction ont conclu un accord extrajudiciaire concernant leurs divergences de vues quant au prix de vente final. En 2020, Alpiq a remboursé 54,5 millions de CHF à Bouygues Construction, ce qui a mis fin à la procédure d'arbitrage introduite simultanément par les deux parties le 12 février 2019.

6 Créances résultant des livraisons et prestations

En CHF	31.12.2021	31.12.2020
Participations	169 041	32 478
Total	169 041	32 478

7 Autres créances à court terme

En CHF	31.12.2021	31.12.2020
Participations	470 189 425	110 142 142
Tiers	1 535 926	548 291 422
Total	471 725 351	658 433 564

Les autres créances à court terme comprennent les soldes des caisses communes, les prêts et les dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à douze mois, ainsi que les crédits de la TVA et de l'impôt anticipé.

8 Prêts octroyés

En CHF	31.12.2021	31.12.2020
Participations	786 741 575	833 009 084
Total	786 741 575	833 009 084

9 Participations

L'aperçu des participations directes et des principales participations indirectes est présenté dans la [note 5.2](#) de l'annexe aux comptes consolidés.

10 Engagements résultant des livraisons et prestations

En CHF	31.12.2021	31.12.2020
Tiers	351 054	372 502
Total	351 054	372 502

11 Engagements à court terme portant intérêts

En CHF	31.12.2021	31.12.2020
Participations	357 665 634	511 758 660
Actionnaires	205 568 100	
Tiers	497 522 800	193 675 000
Total	1 060 756 534	705 433 660

Les engagements à court terme portant intérêts incluent les engagements des caisses communes, les emprunts obligataires arrivant à échéance de remboursement dans les douze prochains mois ainsi que les prêts passifs dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas douze mois.

12 Autres engagements à court terme

En CHF	31.12.2021	31.12.2020
Tiers	20 981	108 419
Total	20 981	108 419

13 Provisions

Les provisions comprennent une provision pour une recapitalisation d'Alpiq Deutschland GmbH qui pourrait s'avérer nécessaire. Elles englobent également une provision pour les frais de justice prévus en relation avec les deux demandes de révision déposées contre Alpiq Holding SA en vertu de l'article 105 de la loi sur la fusion. Avec ces recours, d'anciens actionnaires font examiner en justice le dédommagement versé par Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG (SKBAG) dans le cadre de la fusion avec dédommagement. Sur la base de tous les faits et circonstances connus à ce jour, notamment les deux rapports d'évaluation indépendants qui ont conclu que le montant du dédommagement par action était approprié, Alpiq Holding SA estime improbable de perdre ce litige. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la [note 4.8](#) de l'annexe aux comptes consolidés.

14 Prêts passifs portant intérêts

En CHF	31.12.2021	31.12.2020
Participations	860 553 797	860 553 797
Total	860 553 797	860 553 797

La durée résiduelle du prêt passif est de 23 mois.

15 Emprunts obligataires

En CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale au 31.12.2021	Valeur nominale au 31.12.2020
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ¹	2011 / 2021	20.09.2021	2,2500		143 675 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2012 / 2022	16.05.2022	3,0000	144 690 000	144 690 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2015 / 2023	30.06.2023	2,1250	140 695 000	140 695 000
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2014 / 2024	29.07.2024	2,6250	260 000 000	260 000 000
Emprunt hybride public Alpiq Holding SA	–	15.11.2022	4,5325	650 000 000	650 000 000

1 Noté au bilan au 31 décembre 2020 sous le poste « Engagements à court terme portant intérêts »

2 Noté au bilan au 31 décembre 2021 sous le poste « Engagements à court terme portant intérêts »

16 Fonds propres

En CHF	Capital- actions	Réserves issues d'apports de capital	Réserve légale issue du bénéfice	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
Etat selon le bilan de fondation¹	278 746				278 746
Influences de la fusion avec dédommagement		1 378 132 670		1 526 081 136	2 904 213 806
Conversion du prêt hybride des actionnaires	52 358	366 447 692			366 500 050
Résultat annuel				- 119 857 413	- 119 857 413
Etat au 31.12.2020	331 104	1 744 580 362	0	1 406 223 723	3 151 135 189
Distribution de dividendes				- 46 354 510	- 46 354 510
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice			170 000	- 170 000	0
Résultat annuel				- 8 018 924	- 8 018 924
Etat au 31.12.2021²	331 104	1 744 580 362	170 000	1 351 680 289	3 096 761 755

1 Libération intégrale en espèces du capital-actions au moment de la fondation

2 L'Administration fédérale des contributions a confirmé des réserves issues d'apports de capital d'un montant de 1 740 949 469 CHF.

17 Garanties constituées pour des engagements de tiers

Au 31 décembre 2021, le montant global des engagements de garantie en faveur de participations et de tiers s'élève à 844 millions de CHF (exercice précédent : 592 millions de CHF), dont 512 millions de CHF (303 millions de CHF) de garanties bancaires et 332 millions de CHF (289 millions de CHF) de garanties émises par Alpiq Holding SA.

18 Passifs éventuels

Dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq Deutschland GmbH, pour laquelle Alpiq Holding SA assume une responsabilité subsidiaire, devra assumer les éventuels coûts de la procédure de concurrence engagée au premier trimestre 2015 par le parquet de Munich I et le Bundeskartellamt (office fédéral allemand de lutte contre les cartels) contre la société Kraftanlagen Energies & Services GmbH (anciennement : Kraftanlagen München GmbH). Alpiq continue de considérer qu'une condamnation de Kraftanlagen Energies & Services GmbH est peu probable, raison pour laquelle aucun passif n'a été enregistré à ce sujet. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la [note 5.1](#) de l'annexe aux comptes consolidés.

Proposition du Conseil d'administration

Utilisation du bénéfice résultant du bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice résultant du bilan comme suit :

En CHF

Résultat annuel 2021 selon le compte de résultat	- 8 018 924
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	1 359 699 213
Bénéfice au bilan	1 351 680 289
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	0
Report à nouveau compte	1 351 680 289



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 23 février 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Alpiq Holding SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



2



Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels.

Valeur des participations

Risque	Au 31 décembre 2021, Alpiq Holding SA détient des participations d'une valeur comptable de CHF 4 368 millions et enregistre des dépréciations à hauteur de CHF 4 millions et des reprises de pertes de valeur à hauteur de CHF 42 millions. L'évaluation de la valeur nécessite plusieurs estimations par Alpiq Holding SA, qui ont une influence significative sur le montant du résultat de la période. Les principales estimations concernent notamment les futurs prix de l'électricité, les futurs taux de change, les futurs taux de renchérissement et les taux d'actualisation.
Nos procédures d'audit	Lors de l'audit de la valeur des participations, nous avons comparé les estimations significatives d'Alpiq Holding SA avec les données disponibles du marché (p. ex. prix de l'électricité, taux de change à court terme et taux d'actualisation) ou d'autres données disponibles de tiers (p. ex. prévisions des prix de l'électricité et taux de change à long terme, taux de renchérissement). En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec les estimations correspondantes de l'exercice précédent et avons évalué leur cohérence. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la valeur des participations.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.



3

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Zeller', written over a horizontal line.

Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Müller', written over a horizontal line.

Roger Müller
Expert-réviseur agréé